

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

**Planification du continuum terre-mer pour développer une
économie bleue résiliente dans le MENABE face au changement
climatique**

Dans le cadre du programme



**Pour le compte de
L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

Référence interne : CLN 2026-0341

Pouvoir adjudicateur :

Agence Française de Développement, 5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12- RCS PARIS B
775 665 599- téléphone : 00 33 (0)1. 53. 44. 31. 31

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. CONTEXTE GENERAL	3
1.1. Présentation de l'AFD	3
1.2. Présentation du Programme AdaptAction	3
1.3. Le Programme AdaptAction à Madagascar	5
ARTICLE 2. OBJET ET CONTEXTE DU MARCHÉ	6
2.1. Contexte et enjeux liés au changement climatique	6
2.2. Enjeux de l'étude	7
2.3. Entité(s) bénéficiaire(s) ou concernée(s) par l'appui.....	11
2.4. Objectifs du marché et résultats attendus	12
ARTICLE 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS	14
3.1. COMPOSANTE 1 : Elaboration du Document de PSM de la Région du Menabe. ...	18
3.2. COMPOSANTE 2 : Elaboration d'un schéma intégré d'aménagement pour le développement de l'économie bleue (SIADEB)	24
3.3. COMPOSANTE 3 : Etude de faisabilité d'un projet d'investissements en faveur de l'économie bleue adaptés aux évolutions climatiques du Nord-Menabe	33
ARTICLE 4. CONDITIONS D'EXECUTION ET LIVRABLES ATTENDUS	39
4.1. Lieu de l'étude.....	39
4.2. Durée de la prestation et mobilisation de l'expertise.....	39
4.3. Pilotage et relations avec le prestataire	41
4.4. Cadrage de la prestation.....	41
4.5. Capitalisation opérationnelle	43
4.6. Livrables attendus	44
4.7. Validation des livrables	45
ARTICLE 5. PROFILS DES EXPERTS REQUIS	47
5.1. Expertises attendues pour la mise en œuvre des composantes	47
5.2. Expertise attendue du chef de mission et coordinateur général des trois composantes.....	47
5.3. Autres expertises	47
5.4. Considérations additionnelles.....	47
ARTICLE 6. LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE	48

ARTICLE 1. CONTEXTE GENERAL

1.1. Présentation de l'AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 200 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans plus de 150 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à la mobilisation de l'expertise publique française, Expertise France (www.expertisefrance.fr) a rejoint le groupe AFD en 2022.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

1.2. Présentation du Programme AdaptAction

Lancé en 2017 par l'AFD, le programme **AdaptAction** constitue l'un des instruments phares de l'appui de la France aux pays les plus vulnérables face au changement climatique. Il vise à **soutenir les pays et organisations régionales partenaires dans la mise en œuvre de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN)**, en particulier dans leur volet adaptation, et à renforcer leurs capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles.

En réponse au constat récurrent de l'*Adaptation Gap Report* du PNUE, qui souligne que l'adaptation reste le « parent pauvre » de la finance « climat », l'AFD souhaite, à travers AdaptAction, contribuer à combler ce déséquilibre. Les partenaires du programme (Pays les Moins Avancés, pays d'Afrique continentale, Petits Etats Insulaires en Développement) sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques : le programme vise à promouvoir une finance adaptative de qualité, en soutenant à la fois la connaissance scientifique, la planification stratégique et la préparation de projets d'investissement bancables.

Le programme AdaptAction bénéficie d'un financement en plusieurs phases et extensions :

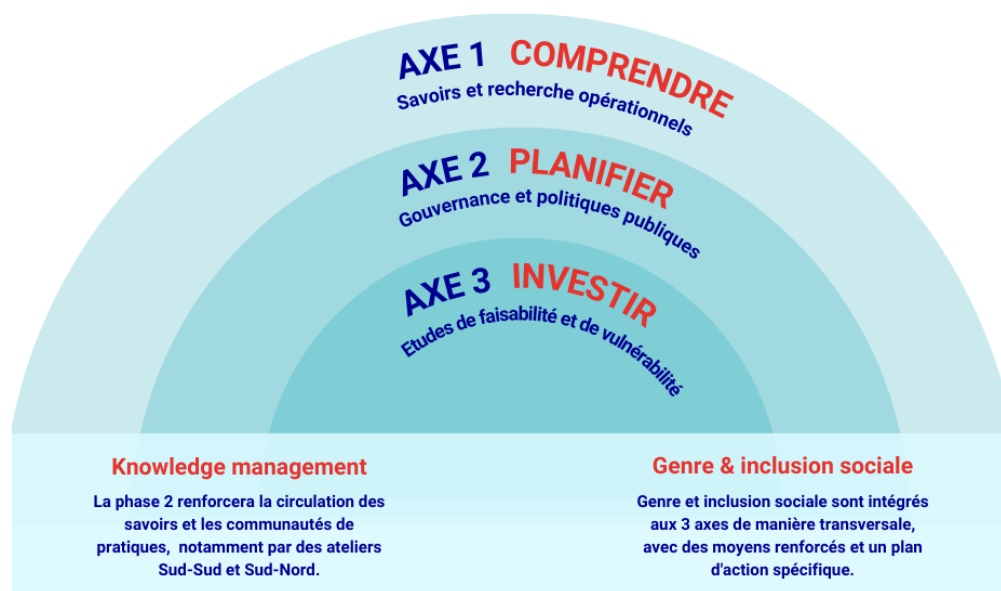
- **30 M€ en subvention** pour la **première phase (2017–2022)**, désormais clôturée.
- **20 M€ en subvention également** pour la **deuxième phase (2023–2026)**,

- Une **extension pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient** dotée de **7,5 M€** (dont **1,5 M€ en subvention** et **6 M€ co-financé par l'Union européenne**).
- Une **extension pour l'Asie**, avec **4 M€ en subvention dédiés au Bangladesh**, afin de partager les enseignements et les approches du programme au-delà du continent asiatique.

AdaptAction s'inscrit dans la stratégie de l'AFD « **100 % Accord de Paris** » et contribue directement aux objectifs de l'Accord de Paris sur l'adaptation (article 7) ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable, en particulier l'ODD 13 (« *Lutte contre le changement climatique et ses effets* »). Son objectif général est de renforcer la résilience des populations et écosystèmes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, et l'objectif spécifique, que les acteurs des pays partenaires soient plus en capacité de définir et d'opérationnaliser des trajectoires de développement résilient et inclusif sur leurs territoires.

La Phase 1 a financé plus de 70 études en appui à la gouvernance « climat », à l'intégration de l'adaptation dans les politiques publiques sectorielles et à la préparation de projets, dans 15 pays et organisation régionales. Ces études, qui prennent la forme d'études de vulnérabilité au changement climatique, d'études de faisabilité de projet, d'activités de renforcement de capacités ou encore de renforcement institutionnel, recouvrent une pluralité de secteurs : gouvernance, services climatiques, biodiversité, agriculture, eau...

La Phase 2 dont le démarrage effectif a eu lieu en mars 2024 à Madagascar, est mise en œuvre dans 18 pays et structurée autour de trois axes (Comprendre, Planifier, Investir) et deux composantes transversales (Genre et inclusion sociale, *Knowledge management* et valorisation)



La mise en œuvre du programme se fonde sur plusieurs **principes d'intervention** :

- **Appropriation nationale** : les actions sont définies avec les gouvernements et intégrées dans leurs priorités stratégiques.

- **Approche partenariale et inclusive** : mise en œuvre avec des acteurs étatiques, non étatiques, organisations régionales, société civile, et en synergie avec d'autres bailleurs.
- **Souplesse et réactivité** : capacité à adapter les appuis en fonction de l'évolution des besoins et contextes politiques ou climatiques.
- **Intégration du genre et de l'inclusion sociale** : systématisation des analyses genre et appui spécifique pour renforcer la place des femmes et des jeunes dans les politiques et projets d'adaptation.
- **Approche écosystémique** : la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités des écosystèmes est un prérequis dans la mise en œuvre de tous les projets d'adaptation.

En phase 2 AdaptAction ambitionne de consolider les acquis, d'**accélérer la mise en œuvre concrète** de projets structurants, et de renforcer la mobilisation des financements « climat » en faveur de l'adaptation.

Des informations plus détaillées sur le programme se trouvent sur :

<https://www.afd.fr/fr/adaptaction>.

1.3. Le Programme AdaptAction à Madagascar

Madagascar fait partie des pays partenaires du programme AdaptAction depuis son lancement en 2017. **A Madagascar**, la mise en œuvre du programme **en phase 1 a mobilisé 785 000 €** et a permis :

- d'accompagner l'élaboration d'un cadre de coordination concerté et la préparation de plans climat préliminaires pour les régions de Fianar, Grand Sud et Morondava.
- d'identifier les besoins en formation professionnelle du secteur BTP et formuler des recommandations pour l'intégration de l'adaptation dans les modules ou curricula de formation pour le secteur BTP
- lancer une étude de faisabilité du projet Talaky Be, pour l'adaptation de l'agriculture et le renforcement de la résilience des communautés rurales du sud-est de Madagascar face au Changement Climatique.

En parallèle Madagascar a également bénéficié de deux appuis indirects apportés à la Commission de l'Océan Indien (COI¹) pour le développement de services climatiques dans la région :

- Un projet de recherche intitulé BRIO - Building Resilience in the Indian Ocean, avec Météo France, visant à renforcer les capacités des services météorologiques nationaux et à doter la zone sud-ouest de l'océan Indien de simulations climatiques à haute résolution permettant de décrire le climat de la région jusqu'à l'horizon 2100 pour différents scénarios climatiques.
- La conduite de l'étude de faisabilité du projet HYDROMET - projet de renforcement des capacités des services hydrométéorologiques (staff et équipements) - et rédaction de

¹ La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale.

la Funding Proposal en vue de sa soumission au Fonds Vert pour le Climat. Ce projet est aujourd'hui en cours pour un montant de 70 M d'euros.

Concernant la phase 2, un premier appui a été lancé en novembre 2024 et concerne « **le renforcement des capacités des acteurs Malagasy dans les négociations internationales sur le climat (COP 29 ET 30) et accompagnement à la structuration de la société civile sur les enjeux d'adaptation** ». Il vient de se terminer en mars 2026.

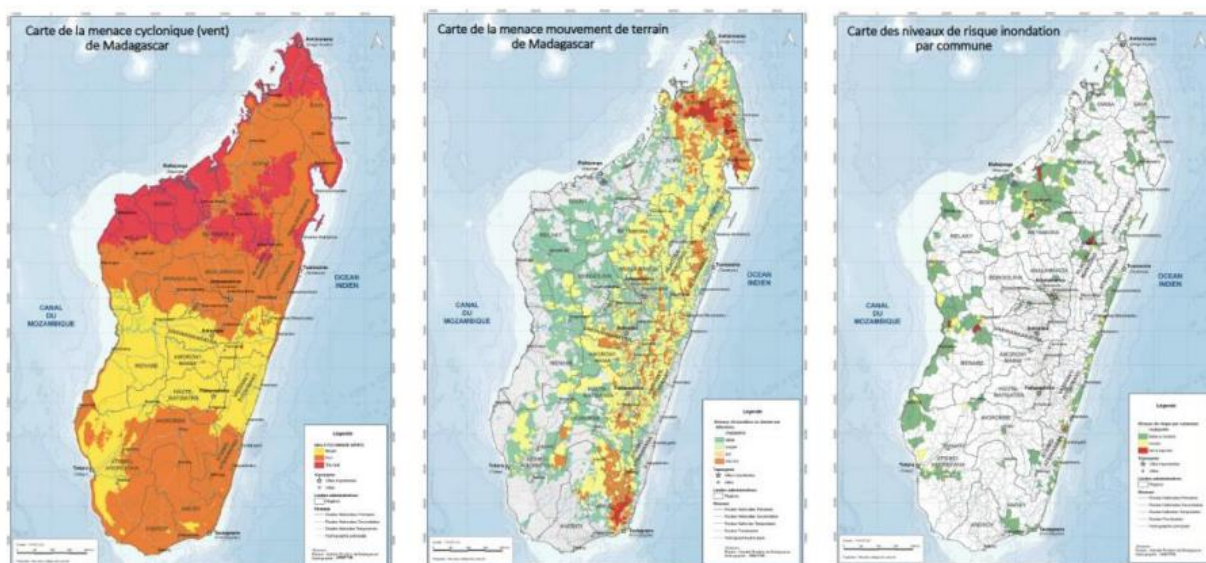
L'objet du présent marché représente le deuxième appui de la mise en œuvre de la phase 2 du programme AdaptAction.

ARTICLE 2. OBJET ET CONTEXTE DU MARCHÉ

2.1. Contexte et enjeux liés au changement climatique

Madagascar, quatrième plus grande île au monde, possède un espace maritime vaste et stratégique s'étendant sur 1 140 000 km² et bordé de 5 600 km de côtes. Ces ressources maritimes jouent un rôle crucial dans le développement économique du pays, qui a récemment orienté sa croissance vers l'économie bleue, en complément de l'économie verte.

Face à l'accroissement de la demande pour diverses utilisations de l'espace maritime, une gestion intégrée et planifiée de ces ressources est devenue indispensable



Cartographie des aléas climatiques majeurs à Madagascar (source : CPGU, 2020 ; in [Global-Shield-Madagasikara_Rapport-dInventaire.pdf](#))

Le littoral malgache est fortement affecté par l'érosion, avec un recul qui était déjà estimé il y a 30 ans entre 5,71 et 6,54 m. Si cette tendance se poursuit, près de 225 m de côtes pourraient être engloutis d'ici 2100.

Les risques côtiers sont aggravés par la hausse du niveau de la mer, les cyclones et les inondations. Les récifs coralliens et les mangroves, essentiels pour la protection des côtes, sont menacés par le changement climatique et l'exploitation non durable de leurs ressources. Environ 300 000 ha de mangroves sont déjà touchés, et 80% des récifs coralliens du Nord souffrent de blanchiments.

L'impact sur les activités terrestres, au premier rang desquels l'agriculture ou le tourisme, peut être particulièrement marqué. A titre d'exemple, et de façon générique, on estime que les seules inondations entraînent des pertes annuelles de 13 MUSD, sans tenir compte des événements exceptionnels. En 2024, le cyclone Gamane a entraîné des pertes économiques chiffrées à 73 MUSD sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, le coût de réponse par les autorités malgaches grève le budget national, la mobilisation de partenaires extérieurs ne permettant pas de couvrir l'intégralité des plans de contingence.

Le secteur de la pêche à Madagascar représente 7% du PIB et contribue à 6,6% des exportations nationales (Banque mondiale, 2018). Il permet de faire vivre 1,5 million de personnes à Madagascar (pêche et aquaculture) et les recettes générées par les redevances et licences apportent une contribution substantielle à l'économie nationale (35,3 Mds Ar en 2024, soit un peu plus de 7 MEUR). Concernant la pêche maritime, celle-ci occupe 58% des ménages de pêcheurs, et se concentre principalement sur la pêche traditionnelle (67% du volume de production). Elle contribue également à la sécurisation alimentaire (20% de la consommation de protéines animales à Madagascar), bien que la consommation moyenne nationale soit près de 3 fois inférieure à ce que l'on observe dans d'autres pays voisins.

Le gouvernement malagasy a adopté en 2024 le plan d'action national de la petite pêche (maritime et continentale), qui prône une exploitation rationnelle, responsable et durable des ressources halieutiques, en lien avec la préservation des écosystèmes et des habitats.

D'autres documents stratégiques ont été élaborés avec le concours de différents partenaires techniques et financiers :

- Formulation d'une stratégie nationale et d'un plan d'investissement en faveur de l'économie bleue (mars 2023)
- Stratégie nationale de gestion intégrée de l'écosystème des mangroves de Madagascar 2022-2032 (2022)
- Une politique intégrée de la gouvernance de l'Océan (2014)

L'ensemble de ces documents stratégiques sont disponibles en annexe du présent CCTP.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Kunming-Montreal, Madagascar a pour ambition de favoriser des changements de pratiques productives conciliant biodiversité et développement. Au mois de février 2026, le Gouvernement a confirmé la priorité de la préservation de la biodiversité et considère « la protection des ressources naturelles comme un pilier stratégique du développement durable, de la souveraineté nationale et de l'identité du peuple malgache. ».²

2.2. Enjeux de l'étude

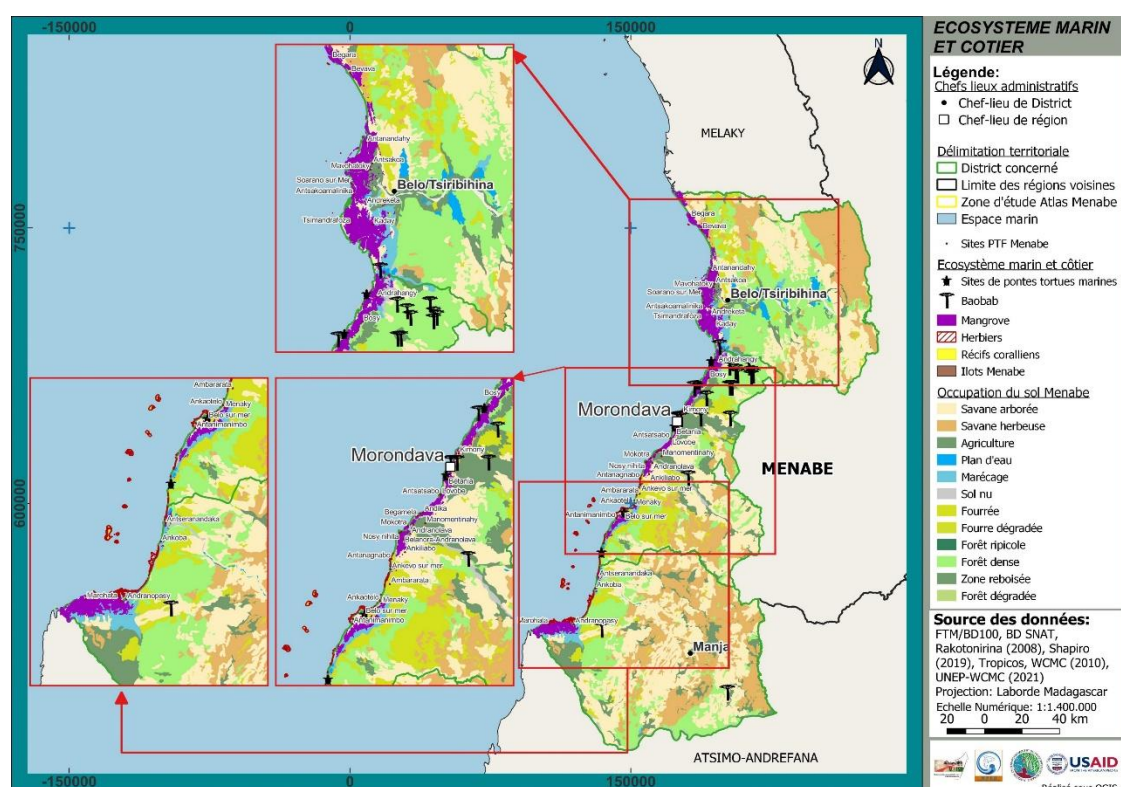
2.2.1. Contexte de la zone d'intervention

La côte Ouest de Madagascar se distingue par un large plateau continental de faible profondeur, contrairement à la côte Est (sous influence du courant équatorial et des alizés). Ces conditions

² Discours du Premier Ministre du 5 février lors de la remise des arrêtés de protection temporaire de 21 nouvelles aires protégées. Ces arrêtés concernent des zones terrestres, marines ou mixtes couvrant ensemble près de **1,82 million d'hectares**.

favorisent les activités de petite pêche maritime et, de façon plus générale, la promotion d'activités autour de l'Economie bleue.

La région du Menabe, qui couvre 48 860 km² et possède 350 km de côtes, abrite le deuxième plus grand écosystème de mangroves de Madagascar, essentiel pour la biodiversité, la pêche et la protection du littoral. Ces mangroves fournissent de nombreux services écosystémiques mais sont aujourd'hui fortement menacées par le changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer, les perturbations des pluies et l'augmentation de la salinité, qui réduisent leur productivité et fragmentent les habitats. Les pressions humaines destructrices des habitats et des ressources (pratiques de pêches inadaptées, coupes de bois) couplées à des événements météorologiques plus fréquents et défavorables aux sorties en mer, entraîne une pression accrue sur les ressources halieutiques et les captures, affectant directement les revenus, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations locales, en particulier des femmes et des jeunes.



Ecosystèmes marins et côtiers de la région Menabe (source : Atlas maritime de la Menabe, USAID, 2023)

Si l'économie du Menabe est caractérisée par une forte dominance du secteur primaire, la petite pêche côtière est une activité économique essentielle. Directement dépendant d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, l'accompagnement de cette filière mérite d'être envisagé de façon concomitante avec d'autres activités génératrices de revenus (afin de démontrer la rentabilité économique de son accompagnement en l'inscrivant dans un cadre plus large d'optimisation des opportunités économiques³), tout en tenant compte des mécanismes socio-

³ Dans cette logique, s'il est primordial de démontrer la rentabilité économique des investissements en faveur du secteur de la petite pêche, conformément aux orientations stratégiques portées par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB), il est également utile de considérer les stratégies de diversification économique portées par les acteurs locaux (qu'il s'agisse d'acteurs individuels, de groupements de pêcheurs/producteurs, d'opérateurs économiques intervenant sur l'aval des filières, etc.).

organisationnels existants ou innovants, face aux difficultés rencontrées par les communautés, qu'il s'agisse de l'impact du changement climatique ou de pressions anthropiques diverses sur les écosystèmes de production et la ressource.

Le Menabe enregistre également une pression liée aux flux migratoires de population intra et inter-régionales, plus ou moins permanentes. Si ces dynamiques sont relativement anciennes (et multi-factorielles), leurs incidences sur les écosystèmes protégés sont de plus en plus fortes⁴.

Les actions entreprises depuis plusieurs années à travers le programme régional RECOS ou le projet multi-pays Biodev 2030⁵ ont mis l'accent sur les enjeux de gestion intégrée des zones côtières comme facteurs clés de l'adaptation des territoires littoraux face au changement climatique. Ils ont également mis en lumière deux éléments majeurs :

- La nécessité de mobiliser la gestion des connaissances, à la fois pour un meilleur suivi de l'état des écosystèmes, mais également pour assurer la bonne prise en main de ces données par les différents acteurs mobilisés pour le renforcement des filières⁶ ;
- La mobilisation accrue des communautés locales dans le cadre des politiques de transfert de gestion, à la fois pour les ressources naturelles (TGRN, via la loi GELOSE ou encore la loi sur la protection des mangroves) et halieutiques (TGRH, via le code de la pêche et de l'aquaculture).

De ces projets, la région du Menabe (notamment la zone côtière entre Morondava et Tsiribihina, soit la partie littorale Nord de la région) revêt un intérêt triple au regard des enjeux sectoriels autour de la petite pêche, à la fois en termes de développement socioéconomique, mais également de protection/restauration des habitats (écosystèmes de mangroves) et de planification territoriale inclusive. Par ailleurs, ces enjeux s'inscrivent dans un écosystème productif plus large, qu'il convient d'analyser en termes d'interactions d'une part (notamment dans une optique de continuum terre-mer), et de connectivité inter-régionale d'autre part (à la fois terrestre et maritime : désenclavement des bassins de production, meilleure visibilité des échanges commerciaux avec la région Boeny, etc.).

2.2.2. Enjeux de l'étude

L'intervention proposée dans le cadre de cet appui part du constat que l'amélioration durable des conditions de vie des communautés dépend d'une économie locale capable de générer des revenus tout en préservant les ressources naturelles qui en constituent la base. Le projet ambitionne de promouvoir et de porter une vision « Economie bleue » dans la zone littorale Nord de la région Menabe, en renforçant notamment l'appui aux chaînes de valeur halieutiques et en sécurisant les opportunités économiques de l'ensemble des acteurs, dans leur diversité.

⁴ ehsa.iom.int/sites/g/files/tmzbdl691/files/documents/Stratégie_gestion_migrations_MENABE_28_novembre_2021_VersionFINALE.pdf

⁵ RECOS : projet de résilience des écosystèmes côtiers et marins. Projet sous financement AFD et FFEM, mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI), dont un pilote s'est déroulé à Morondava, autour des enjeux de gestion des inondations urbaines. Un observatoire du littoral a également été accompagné dans le cadre du programme.

BIODEV 2030 : projet multi-pays, financé par l'AFD et dont la coordination d'expertise est assurée par Expertise France. Mis en œuvre à Madagascar par le WWF Madagascar, il vise à prendre des engagements volontaires en faveur des secteurs les plus incidents et dépendants de la biodiversité. Le secteur considéré est la pêche crevettière dans l'Ouest de Madagascar.

⁶ Il peut s'agir par exemple de l'Autorité sanitaire halieutique (ASH), l'Institut halieutique et des sciences marines (ISHM), ou encore de l'Institut national de cartographie (FTM).

Cette vision « Economie bleue » part sur trois sous-enjeux :

- Elle nécessite l'articulation entre les outils de planification maritime et ceux de planification terrestre, pour contribuer à une logique de continuum terre-mer ;
- Elle s'inscrit dans un double exercice de planification géographique et de valorisation des dynamiques de flux à considérer dans les filières d'intérêt pour la région ; en ce sens, elle propose une approche conjointe de zonage territorial de l'usage des ressources et de dynamiques socio-économiques portées par des chaînes de valeur (flux de commercialisation, échanges de biens, de services et de personnes, etc.) ;
- Elle garantit l'accès à une information fiable, consensuelle et permettant de renforcer les capacités à la fois des acteurs locaux (récupération des taxes et redevances communales sur l'exploitation des ressources naturelles), mais aussi nationaux (comme outil d'aide à la décision stratégique).

Pour ce faire, la Commission de planification spatiale maritime (CPSM), accompagnée via l'USAID jusqu'en 2023, a permis de réaliser un atlas maritime pour la région Menabe, ainsi que le diagnostic afférent. Mais la PSM n'a pas pu être finalisée en raison de l'arrêt des financements de l'USAID. Pour que la planification spatiale maritime (PSM) soit pleinement finalisée, ce document mérite d'être complété par une analyse prospective et l'identification des vulnérabilités. En outre,

- Développer une approche coordonnée avec les enjeux de planification territoriale à terre pour veiller à la prise en compte du continuum terre-mer, enjeu majeur en matière d'économie bleue, de biodiversité et de résilience face au changement climatique.
- Implication de l'ensemble des acteurs pour traiter du sujet de la gouvernance ;
- Prise en compte stratégies du gouvernement malagasy sur les transferts de gestion des ressources naturelles ou halieutiques (TGRN et TGRH).

En complémentarité, le projet met en place et accompagne des outils de planification territoriale permettant d'intégrer les dynamiques de croissance économique locale, les enjeux de conservation, les conflits d'usage et les risques environnementaux et sociaux. Cette articulation entre développement économique, gestion collective et restauration écologique crée un cercle vertueux où des ressources mieux gérées soutiennent une économie plus résiliente, au bénéfice de l'ensemble du territoire.

De plus, la bonne prise en compte des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques est un élément clé pour développer d'une manière durable les activités économiques du Menabe. Il s'agira ainsi d'accompagner le développement de l'économie bleue dans cette Région pour qu'elle soit plus résiliente face aux changements climatiques.

Enfin, pour garantir la pérennité de ces gains économiques, sociaux et environnementaux, le projet souhaite poser les bases suivantes :

- Le soutien des mécanismes de gouvernance partagée, portés par les communautés (et animés par des comités régionaux, à l'instar du CR-GIZC dans la région Menabe), permet de contribuer à la préservation des habitats favorables à la ressource halieutique, réguler les pratiques de pêche, réduire la pression sur les stocks et prévenir les conflits d'usage.
- L'aménagement du territoire permet de contribuer à la structuration des opportunités économiques, tout en les inscrivant dans un cadre de durabilité socio-environnementale ;
- La connaissance de l'état des ressources est un outil d'aide à la décision, à la fois au niveau régional, mais également au niveau national, et permet de renforcer le tissu d'acteurs institutionnels mobilisés pour la gestion durable des ressources naturelles à Madagascar ;

- La valorisation des dispositifs économiques existants et/ou à renforcer (exemple des groupements d'épargne et de crédit), ainsi que des règles locales, qu'elles soient issues du droit positif ou du droit coutumier, garantit une appropriation par les différentes parties prenantes.

2.3. Entité(s) bénéficiaire(s) ou concernée(s) par l'appui

Le Ministère de l'Aménagement du territoire et des services fonciers (MATSF) est aujourd'hui chargé de renforcer l'ancrage territorial des différents programmes de développement portés par les ministères sectoriels, à travers la prospective et la planification territoriale terrestre et maritime. Dans ce contexte, il poursuit le travail de mise en place et mise en œuvre de schéma de planification et de valorisation du territoire maritime malagasy. Pour ce faire, **la Direction du Territoire maritime et Littoral** au sein du Ministère assure l'harmonisation des actions des départements ministériels concernés par le développement du territoire maritime et côtier.

Le MATSF a été désigné en tant qu'institution partenaire principale, et sa **Direction du Territoire Maritime et Littoral** (rattachée à la Direction générale de l'Aménagement du territoire) a été identifiée comme **point focal** du programme AdaptAction pour cet appui.

Les autres institutions concernées par le présent marché, et qui seront plus spécifiquement mobilisées pour la composante 3 du programme AdaptAction, sont :

- **le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)**, à travers la Direction générale du Développement durable (DGDD).
- **le Ministère de la pêche et de l'Economie Bleue (MPEB)**, à travers la Direction Générale de l'Economie Bleue (DGEB).

La DGAT, la DGDD et la DGEB sont les 3 instances membres de la Commission de la Planification Spatiale Maritime (CPSM), en charge de la validation des documents de planification maritime. Par ailleurs, le cluster régional de l'économie bleue et de la gouvernance de l'Océan (EBGO) ainsi que le Comité régional GIZC de la région Menabe (accompagné via le programme RECOS), peuvent être une vitrine de la déclinaison régionale de la CPSM pour la mobilisation des acteurs étatiques et non étatiques.

Le MATSF, le MPEB, et le MEDD seront co-lead sur l'ensemble de l'appui, c'est-à-dire qu'ils suivront de manière conjointe la mise en œuvre de la PSM, ceci selon leurs attributions respectives : pour le volet technique et l'élaboration de l'outil de planification ; le MATSF sera en lead ; sur le volet économique, c'est le MPEB, et sur le volet environnemental et conservation c'est le MEDD.

D'autres parties prenantes pourront également être associées au déploiement de l'appui selon les besoins afin de permettre une appropriation la plus fine possible des enjeux évoqués et des recommandations :

- Des représentants de la société civile œuvrant dans le domaine de la préservation de l'environnement et de la biodiversité : WWF, Blue Venture, Louvain coopération, Madagascar National Parks (MNP), etc. ;
- Des représentants des acteurs économiques des filières de l'économie bleue concernés, en premier lieu desquels la pêche traditionnelle côtière (ex : réseau MIHARI) et les acteurs de la pêche industrielle (GAPCM).
- Des fondations œuvrant pour le développement de l'économie bleue et le soutien à la petite pêche artisanale et aux communautés côtières du Menabe, à l'instar de la FAPBM ;

- Des partenaires techniques et financiers concernés par les enjeux de l'économie bleue et du développement d'activités génératrice de revenus comme le FIDA, l'Union européenne, la Banque mondiale, la BAD, etc.

A noter que le projet envisagé souhaite proposer une offre de services conjointe par l'AFD et d'éventuels autres cofinanceurs. A ce titre, l'équipe projet AFD et les partenaires intéressés seront étroitement associés à l'étude, afin de contribuer au suivi de la présente prestation et assurer sa conformité avec les orientations retenues par la République de Madagascar.

2.4. Objectifs du marché et résultats attendus

2.4.1. Objectif général

L'objectif général du marché est d'accompagner les autorités malagasys dans le développement d'une économie bleue résiliente au changement climatique dans le nord de la région Menabe.

Il s'agit d'identifier **un projet structurant au niveau de la région du Menabe, combinant enjeux de développement socioéconomique (notamment à travers le secteur de la pêche artisanale), de préservation du capital naturel (via la protection/restauration des écosystèmes de mangroves) et de mobilisation du capital humain qui tienne compte des vulnérabilités climatiques des territoires et des populations qui y vivent.**

Ce projet serait susceptible d'être financé par l'AFD, et les résultats de l'étude viendront donc nourrir l'instruction du financement.

A l'issue de l'appui, la formalisation d'un projet autour du développement d'investissements en faveur de l'économie bleue serait portée par le MPEB. Il s'inscrirait dans la contribution aux Promesses du Groupe AFD :

- Soutenir les transitions justes et créatrices d'opportunités (nombre d'emplois soutenus ou créés)
- Promouvoir des systèmes alimentaires durables (nombre d'entreprises/exploitations agricoles familiales dont les performances économiques ont été améliorées)
- Renforcer l'adaptation aux changements climatiques (nombre de personnes dont la résilience climatique est accrue par le projet)
- Promouvoir la conservation de la nature (surfaces bénéficiant d'actions de protection, conservation ou restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine)

Pour atteindre cet objectif, les ambitions du projet sont de fédérer les acteurs des territoires/méritoires, les faire travailler ensemble sur leurs capacités de réponses adaptatives en mettant en exergue le continuum entre planification maritime et planification territoriale et d'envisager ce continuum comme une opportunité de déployer une stratégie régionale d'investissement robuste, durable et adaptée aux enjeux sectoriels portés par la République de Madagascar.

2.4.2. Objectifs spécifiques

A travers cet appui, il s'agit spécifiquement de :

- ✓ **Mettre à jour et proposer un outil complet de Planification Spatiale Maritime** permettant de concevoir et mettre en œuvre une gestion intégrée des usages de l'espace marin et côtier de la région Menabe.
- ✓ **Renforcer la gouvernance du littoral du Menabe** en améliorant la concertation et la coordination entre les communautés et entre les institutions, y compris communales.
- ✓ **Identifier des filières et des activités génératrices de revenus** complémentaires à la petite pêche dans le Menabe, particulièrement en matière de mobilisation des ressources humaines en présence, et **accompagner l'émergence de secteurs d'activités économiques** inclusifs et respectueux des ressources, des écosystèmes et des modes de vie des populations côtières.
- ✓ **Identifier un projet pour contribuer au développement économique résilient de la zone**, proposé pour un financement en prêt souverain de l'AFD et idéalement complété par une subvention d'un cofinancier.

2.4.3. Périmètre de l'étude

L'étude concerne :

- le territoire régional du **Menabe** d'une part (composante 1),
- le territoire des bassins versants côtiers de la zone Nord du Menabe, intégrés dans les communes rurales d'**Aboalimena, Antsakoamaliniky, Belo sur Tsiribihina, Tsimafana, Beroboka, Marofandiliha et Delta** (composantes 2 et 3).

2.4.4. Résultats à atteindre

Les principaux résultats attendus de la présente étude sont les suivants :

➤ **A l'échelle de la région Menabe :**

Disposer d'un outil de planification spatiale maritime complet, présentant une vision stratégique pour le développement de la Région Menabe et un programme d'actions prioritaires à court, moyen, et long terme.

Résultat R1 : Mise à jour complète de l'état actuel du territoire maritime de la Région Menabe

Résultat R2 : Définition des scénarios de développement maritime pour la Région Menabe

Résultat R3 : Outils de planification et de gestion spatiale maritime développés et opérationnels

➤ **A l'échelle des territoires côtiers des communes rurales du Nord Menabe :**

- Disposer d'un diagnostic territorial et d'une planification focalisée sur les bassins versants côtiers et couplée avec une analyse des dynamiques de flux des principales filières orientées

Economie bleue, ainsi qu'un document prospectif de recommandations opérationnelles issues de stratégies d'adaptation aux changements climatiques,

- Disposer d'une charte d'aménagement du territoire concertée (portée par le CR-GIZC) et des documents cartographiques de planification pour le développement de l'économie bleue

- Identifier et réaliser l'étude de faisabilité d'un projet d'investissements clés dans un ou plusieurs secteurs de l'économie bleue (avec un accent particulier sur la petite pêche), permettant de répondre à l'enjeu d'adaptation au changement climatique, et de développement d'activités économiques complémentaires aux stratégies déployées par les communautés d'acteurs en présence. Plus particulièrement, cette étude devra démontrer la rentabilité économique du projet considéré (des études sur les filières retenues devront être proposées), mais également proposer un cadre de redevabilité intégrant :

- un cadre logique, s'appuyant sur les documents de planification pour permettre d'établir une situation de référence et les objectifs atteignables à l'issue d'une période de 5 ans ;

- un cadre de gestion environnemental et social et son plan d'engagement y afférent (budgétisé et identifiant les ressources humaines, techniques et financières à mobiliser) ;

- un plan d'action genre, afin de mettre en évidence des objectifs spécifiques dédiés ;

- un plan de mobilisation des parties prenantes, élaboré dans une démarche « do no harm », sensible à la prise en compte des dynamiques migratoires ;

- une proposition affinée des activités, leur calendrier et leur budget y afférent ;

- l'architecture du projet (maîtrise d'ouvrage et mobilisation de la CPSM, circuit de mobilisation des partenaires de mise en œuvre,

NB : le budget à ce stade estimé (et qui sera confirmé avant le démarrage de la Composante 3) est de 20 MEUR, dont 15 MEUR en prêt souverain, et 5 MEUR de subvention de la Fondation Aga Khan. De même, les composantes et les sous-composantes seront discutées au cours du déploiement des composantes 1 et 2 d'Adaptation, en lien avec les autorités malagasy et en associant les co-financiers, de façon à faciliter le démarrage de la composante 3.

2 options seront à considérer : (i) soit une répartition des ressources prêt/don en *pari pasu* sur chaque composante ; (ii) soit un fléchage des ressources selon les composantes/sous-composantes.

Dans une stratégie de connexion entre aménagement du territoire et approche filières, la question du désenclavement des bassins de production sera à considérer et nécessitera d'identifier des sous-composantes dédiées à l'aménagement d'infrastructures (écoulement terrestre des productions, mécanismes d'électrification pérennes, etc.).

ARTICLE 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS

L'appui s'articule autour des 3 composantes suivantes :

- 1. Analyse prospective maritime et développement d'un plan de gestion spatialisé pour la Région Menabe.**

La Planification Spatiale Maritime (PSM) est un outil essentiel pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie globale de gestion durable des usages marins et côtiers. Depuis 2018, Madagascar a progressé dans la mise en œuvre de la PSM avec la conception de neuf atlas maritimes, sept diagnostics maritimes, et un document d'analyse prospective pour ses 14 régions côtières. Actuellement Madagascar ne dispose que d'un seul document PSM intégralement réalisé : celui de Nosy Be. A cet effet, disposer d'une PSM à l'échelle régionale doit permettre d'envisager, à terme, la réplication méthodologique sur les autres régions maritimes de Madagascar.

En ce qui concerne la Région Menabe (350 km de côtes), l'atlas et le diagnostic spatial maritime ont été élaborés par USAID en 2022⁷. Il est demandé de finaliser la PSM via la réalisation du document d'analyse prospective, en particulier en renforçant l'aspect « adaptation au changement climatique ». L'objectif principal de la prestation est de développer un outil de Planification Spatiale Maritime (PSM) qui servira à concevoir et mettre en œuvre une vision intégrée à Horizon 2050 pour la gestion des usages de l'espace marin et côtier.

Les SAC (Schéma d'Aménagement des Communes) et les PAP (Plans d'Aménagement des Pêcheries), les PAG (Plan d'Aménagement et de gestion des Aires protégées), et tout autre outil de planification sectoriel existant, devront intégrer les résultats de ce travail PSM à l'avenir.

2. Réalisation d'un schéma intégré d'aménagement du territoire pour le développement de l'économie bleue (SIADEB)

Il est proposé de travailler à l'échelle des bassins versants côtiers des 7 communes rurales au nord de Morondava à savoir :

Abolimena, Antsakoamaliniky, Belo sur Tsiribihina, Tsimafana, Beroboka, Marofandiliha, Delta (cf cartes des communes en annexe)

L'Atlas maritime, ainsi que le diagnostic du littoral, réalisés en 2022 (cf. composante 1), permettent d'adresser une première partie des questionnements de cette composante. Il s'agit ici d'affiner ces documents, afin de disposer d'une cartographie plus précise des opportunités économiques, des espaces soumis à des pressions accrues, et ainsi identifier des éléments de réponse qui peuvent apporter une vision structurante à l'aménagement de l'espace, tout en intégrant les acteurs en présence, leurs stratégies et dynamiques d'interventions, les appuis en cours et les opportunités/menaces socio-économiques projetées face aux évolutions climatiques dans la zone. **L'objet de cette composante est d'aboutir à un schéma de planification des investissements orientés sur des filières économie bleue.**

Pour ce faire, une double approche est proposée : d'une part, intégrer les enjeux de planification à l'échelle des bassins versants côtiers de la zone Nord du Menabe (identification d'un périmètre géographique d'analyse des connexions entre terre et mer) et, d'autre part, intégrer les dynamiques de flux (qu'elles soient humaines, financières ou économiques) propres à une approche filière.

De façon synthétique, il est donc proposé de faire un focus sur la méthodologie PSM (finalisée dans le cadre de la composante 1) pour en produire un document opérationnel à une échelle géographique plus fine et permettant d'identifier de façon concertée les investissements en faveur de l'économie bleue qui peuvent être accompagnés dans la zone par la suite. Dans l'approche proposée, l'économie bleue pourra également considérer les secteurs d'activités en adaptation aux projections climatiques.

⁷ Accessible sur la plateforme SILOAT du MATSF : <https://observatoire-territoire.mg/siloat>

Par bassins versants, on comprend les zones délimitées par le premier point le plus haut ayant une incidence directe avec la bande côtière. Compte-tenu du relief géographique de la zone, on peut estimer – et ce de façon indicative – une délimitation comprise entre 30 et 40 km du trait de côte. Ce choix permet de circonscrire la zone d'étude mais ne peut occulter d'éventuelles connexions avec des bassins versants un peu plus éloignés mais avec une incidence forte sur les zones côtières.

Suivant la Loi n° 2015-051 portant Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT) à Madagascar, les schémas intercommunaux et communaux d'aménagement du territoire constituent des cadres de référence dans lequel doivent s'intégrer toutes les politiques et actions de développement s'exécutant aux échelons intercommunaux et communaux.

S'il existe donc des outils juridiquement opposables tels que les SAC ou les SAIC, la proposition est ici de partir sur une vision opérationnelle de l'aménagement du territoire (au sens de sa connexion pour assurer un continuum terre-mer), qui pourra nourrir de façon ultérieure l'élaboration d'un SAIC. La démarche proposée peut ainsi contribuer à pré-figurer un SAIC, même si ce n'est pas son objet principal. Par ailleurs, un certain nombre de SAC sont déjà disponibles et, même s'ils méritent une mise à jour, permettent de confirmer l'ancrage institutionnel de la démarche proposée.

Le SIADEB proposé devra prendre notamment en compte les enjeux suivants :

- ✓ enjeux liés aux activités de pêche côtière et à la commercialisation des produits issus de la pêche
- ✓ enjeux liées à la préservation des habitats, des ressources et des écosystèmes de production connexes
- ✓ Enjeux liés au rétro-littoral, au bassin de vie et aux activités agricoles connexes génératrices de revenus supplémentaires à la pêche
- ✓ Enjeux transversaux liés à la mobilité, à l'accès à l'eau, à l'énergie, et de façon générale à l'accès aux facteurs de production en zone rurale

3. Définition d'un projet d'investissement pour le développement d'activités d'économie bleue résilientes face au changement climatique

Si les deux premières composantes peuvent être conduites de façon parallèle, cette 3^e composante se nourrira des éléments obtenus, particulièrement de la composante 2, pour établir une étude de faisabilité détaillée, objet du projet d'investissement qui serait porté par le MPEB.

Cette composante constitue une phase optionnelle qui sera activée :

- ✓ une fois le diagnostic et l'analyse prospective réalisée dans le cadre du schéma intégré d'aménagement pour le développement de l'économie bleue (SIADEB),
- ✓ sur la base d'une requête formulée par les autorités malgaches (à confirmer les modalités)
- ✓ sur la base du mandat d'instruction donné par l'AFD, suite à la présentation du projet en comité d'identification

Le moment venu, une réunion de cadrage sera proposée au prestataire pour affiner les attendus de cette composante 3 et fournir au prestataire un cadre plus précis d'intervention. Dans

l'immédiat, dans le cadre de la présente offre, le prestataire proposera un cadre général de son intervention telle qu'il l'envisage à ce stade à la lumière des attendus exposés ci-dessous et de son offre de service pour la composante 2.

De façon indicative, le projet d'investissements envisagé vise comme objectif général de soutenir d'une manière durable la pêche artisanale et l'économie bleue dans la région Nord du Menabe, en **(i) renforçant les capacités des communautés locales à gérer durablement leurs ressources marines et côtières ; (ii) anticipant et adaptant les activités face aux changements climatiques pour garantir des revenus stables et une activité économique résiliente ; et (iii) renforçant la gouvernance territoriale.**

Le projet envisagé se déclinera autour de 4 composantes :

- **Une 1^{ère} composante** qui s'attacherait à la préservation des ressources naturelles, en orientant les activités vers (a) la caractérisation de l'impact du changement climatique sur la ressource et l'écosystème de production ; (b) le suivi des stocks de certaines espèces et le déploiement d'outils de surveillance ; (c) la restauration d'habitats naturels ; et (d) l'accompagnement à la mise en place d'aires de gestion ou zones de pêche réglementée.
- **Une 2^e composante** qui ciblerait la promotion d'investissements en faveur des communautés d'acteurs pour le développement et l'accompagnement à des activités économiques durables et plus inclusives : (a) formation et accompagnement à la promotion de la pêche durable via des outils de conseil technico-économique d'aide à la décision ; (b) déploiement de l'accès aux services financiers pour faciliter l'investissement productif en fonction des stratégies d'orientation/de ré-orientation des acteurs locaux ; et (c) contribution à l'amélioration de l'écosystème rural pour faciliter les échanges commerciaux inter et intra-régionaux.
- **Une 3^e composante** qui porterait sur la promotion d'outils et de mécanismes de planification territoriale, tout en veillant à l'articulation dans le continuum terre-mer : (a) déploiement d'un SIG territorial ; (b) cartographie des habitats, pêcheries et élaboration d'un Plan d'aménagement de pêcheries (PAP) ; (c) animation de la gouvernance territoriale via le CR-GIZC, mais également la CPSM.
- **Une 4^e composante** de coordination, gestion de projet, suivi-évaluation et redevabilité.

A minima, les exigences d'instruction de l'AFD imposent : (i) un cadre logique et une théorie du changement ; (ii) un CGES ; (iii) un PAG ; (iv) un bilan carbone ; (v) une analyse de rentabilité économique du projet ; et (vi) une budgétisation des activités.

Compte tenu de la nature des missions prévues dans chacune des différentes composantes, des équipes d'experts de spécialités différentes sont nécessaires au bon déroulement et à l'atteinte des objectifs de l'étude. C'est pourquoi le présent cahier des charges précise les expertises spécifiques attendues pour chaque composante et les livrables afférents. Néanmoins, le candidat doit préciser comment il propose d'assurer les échanges et la concertation entre intervenants dans chaque composante. Le prestataire apportera ainsi une attention particulière à la bonne coordination de l'ensemble de l'appui et donc à la bonne articulation et complémentarité des composantes tout au long de la durée du marché.

Le Prestataire proposera dans son offre technique une méthodologie détaillée pour la réalisation de l'étude. Les éléments présentés ici sont donc donnés à titre indicatif et ne constituent que des éléments de cadrage destinés à faciliter l'élaboration des offres techniques.

3.1. COMPOSANTE 1 : Elaboration du Document de Planification Spatiale Maritime de la Région du Menabe.

Un document PSM sert de cadre et d'orientation pour conduire une politique d'aménagement et une utilisation optimale et soutenable de l'espace maritime dans sa zone d'application. Il sert de référence pour les autorités compétentes dans les prises de décisions relatives à l'articulation des différents usages dans l'espace maritime et à la nécessité de protéger les espaces naturels et les écosystèmes côtiers et marins. C'est un outil indispensable pour s'assurer de l'atteinte des objectifs de développement durable à l'égard des communautés côtières et pour la promotion d'une l'économie bleue durable.

3.1.1. Objectifs spécifiques

Un document de Planification Spatiale marine doit être constitué des éléments suivants :

- ✓ - **Un état des lieux** de l'espace maritime concerné et de ses usages (incluant l'état des ressources naturelles, et un diagnostic des parties prenantes concernées et de leur interactions. L'état des lieux est la compilation des informations issues de l'Atlas maritime (ensemble de cartes thématiques de l'occupation et de l'utilisation de l'espace maritime) et du Diagnostic spatial (analyses des interactions tant positives que négatives de l'utilisation de l'espace maritime, incluant l'identification et la priorisation des secteurs maritimes existants, et les analyses des influences des potentiels risques et menaces anthropiques et naturels)
- ✓ **Une analyse prospective** qui consiste à :
 - identifier un scénario optimal de projection et d'aménagement futur, basé sur une vision commune développée de façon participative par toutes les parties prenantes;
 - définir les usages de l'espace maritime, assorti d'un plan de gestion spatialisé des diverses zones identifiées.
- ✓ **Une programmation** constituée de prescriptions pour la gestion des diverses zones identifiées et d'un plan d'actions simplifié pendant la période de validité du document PSM souhaité. La validité souhaitée du document PSM du Menabe est de 15 ans.

Il s'agit donc de :

- ✓ **Actualiser l'atlas cartographique maritime de la région Menabe, en particulier sur le volet des vulnérabilités climatiques et socio-environnementales.**
 - L'approche opérationnelle d'élaboration de l'atlas maritime ayant déjà été validée par le MATSF, il conviendra de s'appuyer sur le cadre méthodologique existant, qui a été utilisé pour la réalisation de l'Atlas maritime de la région en 2022.

- Il s'agit de porter un regard spécifique sur l'actualisation des planches 3 (océanographie physique et climatologie), 4 (écosystèmes marins et côtiers), 5 (distribution spatiale des potentialités halieutiques et des activités de pêches) et 7 (démographie)
 - Finalisation de la planche relative au trafic maritime (planche 10), celle-ci manquant d'informations concernant les voies maritimes
 - Spécifiquement concernant la planche relative à l'organisation spatiale maritime et littorale du secteur minier, compte-tenu de la difficulté d'accès aux données, il est proposé de conserver la planche réalisée en 2022. Un focus pourra être proposé dans la composante 2
- ✓ **Conforter en conséquence les éléments du diagnostic du littoral du Menabe.**
- Réaliser une analyse actualisée des potentialités de l'espace maritime du Menabe, incluant les ressources naturelles, les activités socio-économiques, l'aménagement, et les pratiques d'utilisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) marines et côtières.
 - Un point particulier devra être porté sur les différents circuits et axes de commercialisation (à la fois terrestres, fluviaux et maritimes), notamment l'évolution de l'envasement des ports secondaires et des zones de débarquement.
 - De même, au regard des précédents éléments indiquant une forte mobilisation des acteurs autour du secteur pêche, mettre à jour les tendances d'évolution des activités socio-économiques dans la région.
- ✓ **Examiner les possibilités d'exploitation des ressources naturelles marines (renouvelables et non renouvelables) et non naturelles à Horizon 2050**, en tenant compte des tendances régionales, nationales et internationales.
- ✓ **Identifier les enjeux et scénarios de développement potentiels** pour définir les objectifs et axes d'intervention stratégiques pour l'aménagement et le développement de la région à horizon 2050, en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux stratégiques.
- ✓ **Mettre en lumière les atouts de la région Menabe dans le renforcement de l'économie locale** (dynamique inter-régionale) et nationale et identifier les potentialités concrètes de développement des flux économiques et les secteurs porteurs pour l'économie bleue
- ✓ **Proposer une estimation des stocks de carbone bleu et vert** ainsi que des espèces (compensations biodiversité) .

L'étude vise ainsi à clarifier et approfondir les organisations spatiales et temporelles des activités humaines en mer, afin de promouvoir le développement durable, tout en tenant compte du continuum terre-mer dans la planification et la valorisation du territoire national. Elle permettra ainsi de confirmer/préciser les enjeux majeurs d'aménagement présentés dans le tableau ci-dessous et de réaliser une étude prospective pour le développement de la région, en y intégrant les outils de planification associés.

Zone de l'espace maritime	Enjeux majeurs d'aménagement
Zone De Pêche Malagasy (du tombant vers le large)	Assurer une meilleur suivi d'usage de l'espace de ressources de la Zone De Pêche Malagasy par la Pêche INN industrielle étrangère
Plateforme continentale	Aménagement de l'espace de pêche pour résoudre les conflits entre pêche industrielle et traditionnelle et assurer la conservation des ressources crevettières et de poissons Renforcement l'aménagement des espaces maritimes délimités tels que le PAP les aires protégées marines Aménagement et conservation des îlots en face de Belo sur mer dans le parc national de KMT/BSM pour assurer la compatibilité entre conservation, pêche traditionnelle et tourisme et pour contrôler la collecte illicite sur les îlots Renforcer l'aménagement spatial des mers continentales à travers des instruments et plans adaptés
Littoral et estuaires	Conservation et restauration des mangroves de la région Mise en place des systèmes foncier ou DFCM (USAID 2020) afin de mieux réglementer l'espace littoral pour différentes activités (pêche, riziculture en delta, aquaculture, tourisme etc.) Cartographier et réglementer les zones d'érosion pour éviter des développements incompatibles sur le littoral Réhabiliter et améliorer le port fluvio-maritime de Morondava pour faciliter le transport maritime régional Assurer le désenclavement du littoral en le mettant en connection aux réseaux routiers et de transports maritimes pour assurer la connectivité humaine et économique de l'espace maritime Prévenir les besoins en utilisation d'espace du littoral par les sociétés pétrolières afin d'établir un zonage adapté
Plaine côtière	Aucun enjeu d'aménagement majeur
Hinterland / Bassins versants	Identifier et délimiter les zones source d'érosion et sédimentation de l'espace littoral afin de conserver les sols et réduire l'érosion vers les côtes

Enjeux majeurs d'aménagement de l'espace maritime (diagnostic littoral du Menabe, 2022)

3.1.2. Nature des prestations attendues

Sous l'encadrement technique de la Direction de MATSF, et avec la supervision du MPEB et du MEDD, le groupe de consultants sera chargé des missions suivantes :

PHASE 1 : Mise à jour de l'état actuel du territoire maritime de la région Menabe (atlas et diagnostic)

Activité 1 : Mise à jour de l'atlas maritime régional

- Actualiser les planches 3, 4, 5 et 7, en intégrant les informations relatives à la vulnérabilité climatique de l'espace maritime et littoral de la région Menabe.
- Mettre à jour la planche 10, en mettant en lumière les enjeux.
- Fournir au MATSF, MPEB, MEDD une base de données complète contenant les données utilisées (shapefiles, statistiques, documents, etc.). L'ensemble des données brutes sera fourni en format numérique exploitable (Couches SIG, fichier shape file) – il conviendra d'assurer la mise à disposition des 3 parties prenantes des informations collectées dans le cadre de l'élaboration de l'atlas en 2022, ainsi que des éléments complétés et actualisés le cas échéant.

Activité 2 : Mise à jour du diagnostic des vulnérabilités et potentialités du territoire maritime et littoral de la région Menabe au regard du changement climatique

- Réaliser une analyse actualisée des **potentialités de l'espace maritime** de la région Menabe, incluant les ressources naturelles, les activités socio-économiques,

- l'aménagement, et les pratiques d'utilisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) ;
- Mettre à jour les problématiques et **enjeux d'aménagement du territoire et les orientations de développement de l'espace maritime** dans la région Menabe au regard du changement climatique, mais également des dynamiques socio-économiques et environnementales considérées (et reprises dans la mise à jour des planches de l'Atlas maritime susmentionné).

NB : Le consultant analysera les variables climatiques historiques (température moyenne, précipitations, événements climatiques extrêmes, etc.) pertinentes en fonction du contexte sectoriel et géographique du projet et caractérisera les tendances et les risques climatiques futurs du projet.

Il est préférable d'utiliser les projections climatiques issues du CMIP6 si elles sont disponibles à l'échelle géographique pertinente. Il est demandé de raisonner prioritairement par niveaux de réchauffement global atteints (par exemple +1,5°C, +2°C, +3°C par rapport au préindustriel, de La maîtrise de la langue malgache est nécessaire pour les parties relatives à l'animation des ateliers de concertation et enquête auprès des acteurs économiques locaux. Lorsque l'approche par niveaux de réchauffement global atteints n'est pas applicable ou pertinente, le consultant pourra mobiliser les projections climatiques issues de CMIP6 selon une approche par horizons temporels. Dans ce cas, l'analyse s'appuiera idéalement sur au moins deux scénarios (RCP4.5 et RCP8.5), à horizon court terme (2050). Si un seul scénario est retenu, ce choix devra être explicité, et il est important d'avoir une analyse sur la médiane.

Par ailleurs, dans certains cas spécifiques (notamment lorsque les simulations sectorielles ont déjà été réalisées à partir des projections CMIP5, lorsque les descentes d'échelle sur CMIP6 ne sont pas encore disponibles ou restent limitées, ou lorsque les pratiques et les capacités techniques des partenaires ne permettent pas encore leur utilisation opérationnelle), le consultant pourra utiliser les projections issues du CMIP5. Dans ce cas, il est également préférable de raisonner par niveau de réchauffement global atteint. A défaut, l'analyse s'appuiera sur au moins deux scénarios (RCP4.5 et RCP8.5), à un horizon court terme (2050). Le consultant veillera à décrire clairement l'approche retenue, en précisant les limites éventuelles et les implications méthodologiques.

PHASE 2 : Étude prospective et établissement de l'état futur du littoral et de l'espace maritime de la région Menabe (complétude de la PSM Menabe)

Activité 3 : Mener une analyse prospective sur un territoire à l'échelle des bassins versants concernés

- Définir les besoins futurs (futur désiré) en termes de gouvernance, d'aménagement, de développement, de protection et de préservation ;
- Identifier et analyser les tendances et mutations perceptibles sur les plans écosystémique, économique, social et culturel, et leur impact sur l'usage de l'espace et les pressions observées ;
- **Définir les grandes orientations** et axes stratégiques d'intervention en matière de conservation, de réduction des pressions, d'exploitation, d'aménagement, d'équipement et de protection du littoral et de l'espace maritime du Menabe.

Activité 4 : Proposition et choix du meilleur scénario

- Formuler une "vision" pour le développement de la région à horizon 2050 qui tienne compte du changement climatique ;
- Identifier et catégoriser les secteurs porteurs et les sous-espaces maritimes associés pour atteindre cette vision ;

- Proposer plusieurs scénarios de développement pour la région Menabe ;
- Sélectionner le meilleur scénario avec la participation des acteurs locaux ;
- Mener une étude d'impact environnementale et sociale au regard du scénario retenu.

PHASE 3 : Développement des outils de planification du territoire maritime de la région Menabe à horizon 2050

Activité 5 : Élaboration d'un plan de gestion spatialisé pour le territoire maritime

- Élaborer un plan de gestion spatialisé pour un territoire maritime résilient à horizon 2050 ;
- Définir la grille d'évaluation de la durabilité du plan élaboré.

Activité 6 : Élaboration des outils de mise en œuvre et de vulgarisation du plan de PSM

- Développer la programmation des actions prioritaires à court, moyen et long terme ;
- Rédiger une charte de responsabilité pour une mise en œuvre intégrée ;
- Concevoir un document marketing destiné à faire connaître la PSM Menabe et sa méthodologie de déploiement (en vue d'une réplique pour d'autres régions).

3.1.3. Approche méthodologique

La PSM doit s'appuyer sur la mise en œuvre d'ateliers participatifs avec l'ensemble des parties prenantes, qui doivent se tenir au niveau i) de la consultation, ii) de la concertation iii) et de la validation.

✓ Ateliers locaux:

Deux ateliers seront organisés pour chacun des 3 districts⁸ : un pour la consultation et un pour la concertation.

Pour la validation, seul un atelier régional (à Morondava) sera organisé, auquel seront invités les représentants des districts concernés.

Les frais d'organisation, de location de salles, et de catering de tous ces événements à l'échelle locale sont à la charge du prestataire. Est également à prévoir le versement de per diem pour les participants à ces ateliers locaux.

✓ Ateliers nationaux :

Un atelier sera organisé au niveau national à Antananarivo (ateliers interministériels) au démarrage de l'appui pour présenter la démarche et consulter les ministères sur leur vision.

Un deuxième atelier sera organisé pour présenter les résultats. Les frais d'organisation, de location de salles, de catering de ces événements sont à la charge du prestataire. Il n'y a pas de versement de per diem pour la participation aux ateliers dans la capitale.

Le prestataire aura en charge l'organisation et la facilitation de tous les ateliers et réunions jugés nécessaires au bon déroulement de sa mission et à la remise des livrables attendus (lancement, consultations, concertations et validations) aux niveaux national, régional, et local. Il mettra en œuvre les méthodologies adaptées pour s'assurer d'une participation effective de tous les acteurs et parties prenantes. Le prestataire fournira en ce sens dans son offre une méthodologie détaillée, détaillant le nombre d'ateliers et le nombre de participants envisagés par ateliers (à titre indicatif, une 30aine participants sont attendus par atelier au niveau des

⁸ Ces 3 districts sont : Belo sur Tsiribihina, Morondava, Manja

districts de Belo-sur-Tsihiribina et Manja, et une 50 aine pour le district de Morondava ou les ateliers à Antananarivo. Il fournira également un chronogramme des activités et des tâches à réaliser pour atteindre les résultats escomptés.

La présence d'un représentant du MATSF/ DTML (échelon national) est nécessaire à chacun des ateliers dans les 3 districts et le prestataire devra prévoir dans son offre les frais de transports, d'hébergement et de restauration afférents (départ depuis la capital Antananarivo)

La présence de la représentante du MATSF/SRAT à l'échelon régional est nécessaire à chacun des ateliers dans les 3 districts et le prestataire devra prévoir dans son offre les frais de transports, d'hébergement et de restauration afférents pour sa participation dans les 2 autres districts (départ depuis Morondava).

Concernant les représentants des autres ministères (MPEB et MEDD), ceux-ci disposent de représentant dans chacun des districts. Il n'est donc pas nécessaire de prendre en charge leurs frais de déplacements.

3.1.4. Livrables attendus

Livrable L1 : Mise à jour complète de l'état actuel du territoire maritime de la Région Menabe.

Ce livrable comprend:

- Un atlas maritime régional mis à jour (avec des cartes thématiques actualisées et des données récentes)
- Un rapport de diagnostic actualisé, détaillant les potentialités de l'espace maritime de la Région Menabe en termes de ressources naturelles, activités socio-économiques, et pratiques d'aménagement.
- Une base de données numérique centralisée, contenant tout le projet cartographique et tous les shapefiles, statistiques et documents pertinents, accessible aux parties prenantes (MDAT, MPEB, MEDD).

Livrable L2 : Définition des scénarii de développement maritime pour la Région Menabe. Ce livrable comprend:

- Un rapport d'analyse prospective, incluant les tendances et mutations observées, ainsi que les besoins futurs en gouvernance, aménagement, et protection de la région. Le rapport devra mettre clairement en évidence les enjeux de réduction des pressions constatées dans le diagnostic de la zone.
- Un document de vision stratégique pour le développement de la Région Menabe, incluant la catégorisation des secteurs porteurs et des sous-espaces maritimes et présentant le scénario retenu.

Livrable L3a : Outils de planification et de gestion spatiale maritime développés et opérationnels. Ce livrable comprend:

- Un plan de gestion spatialisé et résilient pour le territoire maritime de la Région Menabe, à horizon 2050, incluant un programme d'actions prioritaires à court, moyen, et long termes, accompagné d'une charte de responsabilité pour une mise en œuvre coordonnée.
- un mécanisme de gestion des conflits d'usage des espaces marins et côtiers

Livrable L3b : Document de synthèse des livrables précédents :

- Un document synthétique (une 20 aine de pages) de vulgarisation et de mise en pédagogie de l'ensemble de la PSM du MENABE. Il doit permettre la diffusion et l'appropriation de la démarche et des documents de planification par toutes les parties prenantes concernées afin de favoriser sa mise en oeuvre.

Tous les livrables seront fournis en format numérique (pdf) accessibles en ligne sur les sites des 3 ministères et sur la plateforme SILOAT.

Les livrables L1, L2 et L3 seront également fournis imprimés en 10 exemplaires couleurs.

Le livrable L4 sera imprimé en 50 exemplaires.

3.2. COMPOSANTE 2 : Elaboration d'un schéma intégré d'aménagement pour le développement de l'économie bleue (SIADÉB) dans la zone littorale nord de la région Menabe

3.2.1. Généralités et zone d'intervention

La zone concernée comprend les bassins versants côtiers des 7 communes suivantes du Nord Menabe, considérées comme pôles secondaires de dynamisme territorial :

- Aboalimena,
- Antsakoamaliniky,
- Belo sur Tsiribihina,
- Tsimafana,
- Beroboka,
- Marofandiliha,
- Delta

Si la Planification spatiale maritime (PSM – Composante 1) permet de disposer d'un outil de planification à l'échelle régionale, valorisant l'exploitation durable des ressources marines et côtières, son élaboration s'est inscrite dans une recherche optimisée d'intégration du continuum terre-mer (le Schéma régional d'aménagement du territoire – SRAT – du Menabe a été réalisé concomitamment au démarrage de l'élaboration de la PSM). Outil de pilotage porté notamment par la Région, sa déclinaison opérationnelle peut passer par différents documents juridiquement opposables aux tiers, à l'instar des schémas d'aménagement communal (SAC) ou de schéma d'aménagement inter-communal (SAIC).

L'objectif de cette composante n'est pas de réaliser un SAIC, dont l'étendue couvre les limites administratives des communes concernées et dont les modalités d'approbation sont inscrites dans un processus long et relativement complexe ; mais de disposer d'une cartographie affinée des opportunités et menaces et des potentialités économiques du littoral Nord Menabe pour le développement de l'économie bleue.

Cette « cartographie-filières » doit être établie sur la base des projections climatiques (cf. méthodologie proposée dans l'activité 2 de la phase 1), en intégrant les enjeux de réduction des pressions et des vulnérabilités des écosystèmes naturels et humains. Elle s'appuiera sur la mobilisation du Comité Régional -GIZC, et du cluster EBGO (Economie Bleue et gouvernance de l'Océan), intégrant les représentants de l'exécutif communal des communes concernées, du

représentant de la Région et des STD mobilisés, ainsi que des opérateurs économiques sur l'aval des filières identifiées.

3.2.2. Objectifs généraux

Le SAIDEB devra apporter un éclairage sur :

✓ l'organisation des territoires

- Quels sont les acteurs mobilisés dans la protection des écosystèmes sensibles, ainsi que dans l'accompagnement des communautés locales bénéficiaires de contrats de transfert de gestion (des ressources naturelles ou halieutiques)
- Quelles sont les capacités des communes à suivre la gestion et la planification de leurs territoires, particulièrement les zones s'étendant des bassins versants côtiers à la limite de la plateforme continentale (perception des redevances fiscales liées aux produits de l'élevage et de la pêche notamment, du tourisme éventuellement ; répartition du foncier selon les outils de gestion foncière existants ;
- quelle mobilisation est attendue de la part des services techniques déconcentrés (STD), particulièrement la DRAE, la DREDD, la DREPB et la DRAT, ou encore des services de la Région, particulièrement (i) pour le suivi de l'application des orientations stratégiques portées par les ministères sectoriels ; (ii) l'organisation éventuelles d'organes mixtes de surveillance et de contrôle ; (iii) les systèmes de suivi mis en place pour la mise en œuvre des orientations stratégiques portées à travers le Plan régional de développement (PRD).

✓ l'organisation des filières :

- Quels sont les différents acteurs (formels et informels) mobilisés dans les filières clés, leur organisation, les dynamiques intra et inter-régionales
- Quels sont les potentiels et opportunités de crédit carbone bleu et vert
- Quels sont les conditions d'accès aux facteurs de production et à l'écosystème rural (disponibilité et qualité du foncier, eaux de surface et souterraines, dispositifs de formation/conseil, accès aux financements, projets et activités de recherche-action en cours, dispositifs alternatifs de sécurisation des moyens d'existence, etc.)
- Comment organiser les filières « économie bleue » les plus pertinentes pour la zone d'intervention (avec un regard particulier sur la petite pêche maritime, mais non exclusif)
- Quels sont les liens à créer avec les filières terrestres (agriculture, petit élevage, élevage non-conventionnel etc.), disposant de capacités productives ou de débouchés de commercialisation prometteurs
- Quels sont les prérequis pour le développement des filières : existence d'axes secondaires de désenclavement (maritime, fluvial et terrestre), d'électrification rurale, d'accès à l'eau potable, de systèmes de santé vétérinaire et de tout autre secteur susceptible d'engendrer une dynamisation de l'activité économique.

Dans ce contexte, si le SIADÉB s'appuie in fine sur une cartographie mettant en évidence la répartition des usages du territoire, associant les vulnérabilités climatiques auxquels il est soumis, il tiendra également compte des dynamiques de flux (économiques, commerciales, humaines, etc.) pour contribuer à ancrer les opportunités de développement des filières

« économie bleue » dans une approche chaîne de valeur structurée et avec un bénéfice direct pour les communautés locales de la zone considérée.

3.2.3. Objectifs spécifiques

- Mettre en évidence l'évolution des pressions relatives à l'utilisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et prioriser les points chauds de préservation/restauration à envisager (selon différents scénarii temporels) ;
- A l'image de l'UGP n°3 (pour la zone de pêche), identifier des zones/espaces délimités géographiquement en fonction de leurs richesses environnementales, leurs opportunités économiques et de leurs spécificités sociales ;
- Evaluer les évolutions aux horizons 2035 et 2050 en matière de projection démographique, de connexion entre espaces ruraux et pools urbains d'activités (au niveau régional mais également au niveau des régions périphériques, voire au niveau national) mais également en matière de pression sur les écosystèmes naturels, tout en considérant leurs vulnérabilités face au changement climatique ;
- Elaborer les cartes thématiques pertinentes et rattacher les informations obtenues lors de l'étude avec la Base de Donnée au 100 000ème de FTM (Institut Géographique et hydrographique National de Madagascar) ;
- Identifier les enjeux sur les différents secteurs et les scénarii de développement possible, pour pouvoir définir les objectifs et axes d'intervention stratégiques pour l'aménagement et le développement de l'économie bleue sur cette zone des 7 communes aux horizons 2035 et 2050 ;
- Faire ressortir les enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par le SIADEB, de façon à contribuer à la mise en cohérence intersectorielle des actions de développement dans la zone considérée ;
- Définir les orientations en termes d'aménagement et d'accompagnement à la structuration des filières « économie bleue » prioritaires, ainsi que des filières « alternatives » (selon les stratégies d'adaptation des acteurs en présence ou projetés) pour le développement du territoire (préfiguration de la composante 3).
- Définir les objectifs et programmes prioritaires aux horizons 2035 et 2050, avec un zoom spécifique sur le développement de l'économie bleue.

3.2.4. Nature des prestations attendues

◆ ETAPE 1 : Etat des lieux- diagnostic

L'objectif de cette phase qui est transversale à toutes les Communes est d'identifier les enjeux et défis communs à la zone d'intervention.

A cet effet, des analyses sur les cinq dimensions stratégiques suivantes seront à mener :

- **une analyse spatiale** qui laisse apparaître le territoire dans sa complexité : mise en évidence des sous-ensembles territoriaux, des enjeux de mobilité, des relations urbain/rural, position du territoire dans un contexte régional, voire supra-régional,

notamment pour les communes qui disposent d'infrastructures ouvertes (ports, aéroports, routes nationales) ;

- **une analyse organisationnelle et institutionnelle** : liens entre acteurs des communes de la zone d'intervention considérée, historique de la démarche locale, formes d'organisation (communautés de base, tissus associatifs, organisation de la société civile, groupements d'employeurs, etc.) ;
- **une analyse culturelle et socio-économique** des différentes composantes du territoire (groupes et communautés, leurs formes de collaboration, les organisations politiques), mais également les analyses tendanciennes (sources de tensions sociales, évolution démographique de la population, flux migratoire, mutations) ; en outre l'analyse de l'économie locale à travers les différents secteurs d'activités, la capacité financière des communes (analyse des comptes administratifs : évolution, faille, réception des redevances communales...)
- **une analyse environnementale et climatique**, qui étudiera le rapport des populations aux ressources naturelles dans leurs dimensions individuelles et collectives et qui fera apparaître les problèmes et risques environnementaux et sociaux ; cette analyse n'est pas limitée aux espaces naturels et inclut une caractérisation des risques (aléas, exposition , vulnérabilité) liés au changement climatique sur l'ensemble de la zone considérée.
- **une analyse économique succincte des filières productives actuellement en présence**, la caractérisation des dynamiques inter-territoriales et inter-acteurs, le volume d'échanges et la quantification économique induite (selon les circuits plus ou moins formalisés).

Ces cinq dimensions doivent ensuite être croisées de manière cohérente et complémentaire pour déboucher sur une vision globale du territoire, de ses logiques de développement et des défis auxquels il doit faire face, notamment celui du changement climatique.

Cet état des lieux-diagnostic s'appuie sur les éléments issus de la PSM (composante 1), en apportant un zoom spécifique sur le territoire géographique considéré. A ce titre, il est attendu de cette étape une cartographie plus fine des diagnostics considérés, qui précise notamment les activités économiques actuelles, les zones où les écosystèmes sont sous pressions et les zones vulnérables au regard du changement climatique

En outre, dans un souci d'articulation avec les enjeux d'identification des opportunités économiques, un état des lieux des dynamiques de filières (agricoles, d'élevage, halieutiques) sera également proposé, afin d'identifier les stratégies actuelles des acteurs dans le déploiement et la recherche d'opportunités économiques. Considérant qu'au stade du livrable L1 les études filières seront considérées comme préliminaires, et qu'elles ont vocation à présenter les stratégies actuelles des acteurs (indépendamment du caractère « économie bleue » recherché par la suite), de façon indicative celles-ci pourront porter sur : (i) le riz ; (ii) le maïs ; (iii) les oléagineux ; (iv) les filières ligneuses (forestières ou agroforestières) ; (v) les bovins ; (vi) les petits ruminants ; (vii) la petite pêche maritime ; (viii) la pêche continentale ; et (ix) l'aquaculture.

◆ ETAPE 2. Analyse prospective

A partir des résultats du diagnostic précédent cette phase consiste à formuler **une vision systémique cohérente de développement à horizon 2050**. Cette vision doit être élaborée sous forme de scénarii de développement, qui serviront de référentiel de développement et de structuration de filières « économie bleue », ainsi que d'aménagement du territoire pour les acteurs publics et privés.

Elle comprend :

1. **L'identification des tendances/mutations** perceptibles sur le plan démographique, économique, social et environnemental dans les 3 dimensions (intrarégionale, interrégionale et nationale) et leur traduction en termes d'usages de l'espace ;
2. **L'évaluation de l'évolution des différents flux et connexions** entre les 7 communes et entre ces communes et les zones voisines rurales ou urbaines ;
3. **L'étude des enjeux des territoires** déterminant l'avenir de la zone d'intervention considérée (et son effet d'entraînement pour chacune des communes bénéficiaires) aux horizons 2030 et 2050. Cela doit permettre d'aboutir à la formulation d'une vision commune et d'une ambition partagée de développement, avec un zoom spécifique concernant l'accompagnement à la structuration de filières « économie bleue » (y compris filières d'adaptation au regard des projections climatiques sur le territoire) ;
4. **La proposition des scénarii de développement** à travers la modélisation spatiale des combinaisons possibles entre les secteurs et la conciliation/arbitrage sur le plan utilisation du sol, avec un zoom spécifique sur les filières « économie bleue » et leurs stratégies d'adaptation ;
5. L'identification d'un scénario de développement avec des axes stratégiques d'intervention (à horizon 2050) en termes d'aménagement, d'équipement, de zonage et de protection des ressources naturelles, orientés spécifiquement pour le développement de filières « économie bleue » et leurs stratégies d'adaptation ;

◆ ETAPE 3. Planification stratégique

Il s'agit maintenant de décliner le scénario retenu en un document de planification stratégique à court terme **(2035) et à long terme 2050**.

Ce document doit faire état de l'ambition territoriale à horizon 2050, des grandes orientations d'aménagement du territoire souhaitées, des axes stratégiques retenus, et des objectifs spécifiques et/ou sectoriels pour atteindre cette ambition .

Ainsi, cette phase doit développer :

1. Les besoins et les activités structurantes à mettre en œuvre pour y répondre, identifiés par thématique et au niveau des sous-territoires, spécifiquement pour le développement de l'économie bleue sur le territoire considéré ;
2. Les mesures d'adaptation au changement climatique à mettre en œuvre à l'échelle des territoires considérés ;
3. Les plans d'actions à courts (2035) et à long terme (2050) pour le développement de l'économie bleue : Ces plans d'action seront assortis d'une méthodologie

d'évaluation de leur mise en œuvre des projets prioritaires en matière d'économie bleue ;

4. Le plan de financement et de mobilisation des recettes, y compris la mobilisation des redevances fiscales portées au niveau communal (et leur mécanisme de suivi et de gestion afférent) ;

5. La proposition d'un modèle de gouvernance territoriale (dans la mesure du possible, en s'appuyant sur les structures existantes).

6. Les analyses menées devront contribuer à nourrir les données de l'observatoire de Morondava issus du projet RECOS et à l'identification d'actions d'investissements et d'accompagnement des acteurs dans une perspective d'adaptation au changement climatique (à prioriser et consolidées dans le livrable L3).

NB : concernant le plan de financement et de mobilisation des recettes, le potentiel de carbone bleu pourrait être considéré comme une piste de financement à terme. Le consultant aura pour ambition de mettre en lumière le potentiel « carbone bleu », qui pourra contribuer à terme à la définition d'un mécanisme de financement innovant.

◆ **ETAPE 4 : Validation et appropriation du Schéma**

La phase de validation et d'appropriation consiste à confirmer la vision portée dans le projet de territoire, à travers la rédaction d'une Charte de responsabilités. Elle implique en premier lieu l'exécutif communal de la zone d'intervention, la Région et les STD, mais également les acteurs locaux qui contribuent à l'animation d'un processus concerté de développement socio-économique inclusif et durable de la zone.

Dans la réalisation de la présente mission, **la région Menabe assure le portage de l'élaboration du SIADEB, en lien étroit avec le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire.**

Le point focal AdaptAction du MATSF assurera la supervision et la coordination du processus d'élaboration et de validation technique du SIADEB et veillera à la mobilisation du CR-GIZC d'une part, et de la CPSM et du CREBGO d'autre part. Il veillera à la mise en œuvre de la méthodologie et au respect des Termes de référence. Il sera de sa responsabilité de mobiliser les autres départements ministériels concernés (notamment au niveau du Ministère en charge de la Pêche et du Ministère en charge de l'Environnement).

Une validation interne est organisée au niveau de la DGAT pour vérification de conformité au guide méthodologique pour chaque étape. Chaque rapport provisoire sera diffusé en format électronique aux participants, au plus tard une semaine avant chaque séance de restitution. Avant la validation finale une séance de restitution générale sera organisée, par les consultants afin de présenter leurs travaux à l'équipe aux membres de la CPSM (DGAT, DGE, DGDD).

A ce titre, il est proposé que le Comité Régional-GIZC soit l'organe local de validation de la démarche. La validation technique du SIADEB, comme celle de la PSM sera de la responsabilité du MATSF, après concertation du MEPB et du MEDD.

Par ailleurs, compte-tenu de la démarche proposée, l'implication de la CPSM et du CREBGO/ Cluster Régional de l'économie Bleue et gouvernance de l'Océan est nécessaire pour confirmer les orientations du SIADEB avec la PSM (composante 1).

3.2.5. Approche méthodologique

L'élaboration du SIADEB doit s'appuyer sur la mise en œuvre d'ateliers participatifs avec l'ensemble des parties prenantes et à toutes les étapes du processus c'est-à-dire au niveau i) de la consultation, ii) de la concertation iii) et de la validation.

✓ Ateliers locaux:

Deux ateliers seront organisés au niveau du chef-lieu de district (belo-sur-Tsiribihina) pour la consultation et la concertation. Seront invités à ces ateliers : les représentants des communes concernées (environ une trentaine de personnes) , le représentant de la Région MENABE , les représentants des STD (service Techniques Déconcentrés au niveau régional, 4 à 5 personnes) et le représentant du MATSF au niveau national.

Les frais d'organisation, de location de salles, et de catering de tous ces événements à l'échelle locale sont à la charge du prestataire. Est également à prévoir le versement de per diem pour les participants à ces ateliers locaux.

✓ Atelier régional

Un atelier sera organisé à Morondava pour la validation du SIADEB (environ 50 personnes).

Seront invités à cet atelier : les représentants des communes concernées (environ 14 personnes soit 2 représentants par commune) , le représentant du district de Belo-sur Tsiribihina, et le représentant du MATSF au niveau national, et les membres du CR-GIZC (environ 25 personnes). Les frais d'organisation, de location de salles, et de catering de tous ces événements à l'échelle locale sont à la charge du prestataire. Est également à prévoir le versement de per diem pour les participants.

✓ Ateliers nationaux

Ces ateliers nationaux seront mutualisés avec ceux prévus dans la composante 1 de manière à optimiser les déplacements et à minimiser les frais .

Un atelier sera organisé au niveau national à Antananarivo (ateliers interministériels) au démarrage de l'appui pour présenter la démarche et consulter les ministères sur leur vision.

Un deuxième atelier sera organisé pour présenter les résultats. Les frais d'organisation, de location de salles, de catering de ces événements sont à la charge du prestataire. Il n'y a pas de versement de per diem pour la participation aux ateliers dans la capitale.

De manière générale, le prestataire aura en charge l'organisation et la facilitation de tous les ateliers et réunions jugés nécessaires au bon déroulement de sa mission et à la remise des livrables attendus. Il mettra en œuvre les méthodologies adaptées pour s'assurer d'une participation effective de tous les acteurs et parties prenantes. A ce titre il proposera la méthodologie qui lui semble la plus pertinente pour associer les habitants et les pêcheurs et autres acteurs économiques locaux à la démarche de définition du SIADEB, et notamment en amont pour recueillir leurs attentes, contraintes et vision pour la définition du SIADEB aux différentes étapes. Le prestataire en supportera l'ensemble des frais (location de salle, défraiements des participants pour le transport et per diem, frais de catering et frais de communication).

Mise à part les recherches documentaires et la capitalisation des acquis, l'approche participative et inclusive est exigée tout au long du processus. A cet effet, le prestataire doit prévoir toute la logistique nécessaire pour que tous les acteurs participent activement à la fourniture des données, à chaque étape de restitution/validation et à chaque rencontre nécessaire à la bonne marche des prestations.

Il fournira également un chronogramme des activités et des tâches à réaliser pour atteindre les résultats escomptés.

3.2.6. Livrables attendus

Etape 1 :

Livrable L4a : Rapport d'analyse-diagnostic comprenant i) un état des lieux assorti d'un Atlas cartographique sur l'ensemble de la zone et découpé à l'échelon communal (série de cartes), ii) une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) et iii) la formulation des enjeux.

Sur la base d'un orthophoto ou d'un fonds de carte à haute résolution, une liste non exhaustive des cartes thématiques à élaborer est donnée ci-dessous à titre indicatif :

- Découpage administratif
- Zones à risques/sensibles érodibilité, inondabilité, sédimentation
- Zones d'habitats critiques, zones d'importance pour la biodiversité
- Bassins versants avec indication des grands exutoires
- Terres agricoles, Zones Agro-climatiques et Potentialité des unités physiques pour la mise en valeur agricole
- Atouts touristiques et infrastructures touristiques
- Infrastructures énergétiques (production, transport et distribution)
- Equipements marchands à vocation communale, intercommunale, régionale, marché de gros, marché de zébus, centres commerciaux, et zones d'activités économiques etc...
- Infrastructures hydro-agricoles
- Réserves et ressources minières (énergétiques, non énergétiques, matériaux de carrières gemmes)
- Réseaux de transport
- Réserve en eau et réseaux d'eau potable (selon usages : domestiques et/ou industriels)
- Répartition de la population et densité par fokontany
- L'armature urbaine, zone de concentration humaine de plus de 5000 habitants
- Des projets implantation, intervention des projets publics et privés en cours, identifiés ou projetés pouvant avoir un impact sur la zone d'intervention considérée
- Carrées miniers potentiels demandé encours titrés
- Aires protégées existantes, en cours de création ou envisagées à terme (potentiels)
- Statuts fonciers : inventaire foncier avec les statuts des terres, et localisation des zones aménageables
- Carte des sous territoires et bassins de vie
- Carte des aléas et risques liés au changement climatique
- Utilisation du sol / occupation du sol

Etape 2

Livrable L4b : comprenant :

- **Un rapport d'analyse prospective** faisant état de la Vision stratégique à horizon 2050 pour l'aménagement du territoire et le développement de filières « économie bleue », et décliné en scénarii d'aménagements possibles.
- **un atlas cartographique** retraçant les scénarii avec les zonages de planification stratégique ;

- **un diagnostic** de la capacité de mobilisation des recettes communales, ainsi que la proposition d'un mécanisme d'optimisation de leur mobilisation (intégrant également les mesures de mobilisation à promouvoir).

Etape 3

Livrable L5a : Un Schéma intégré d'aménagement pour le développement de l'économie bleue (SIADEB).

Il comprend : la synthèse des livrables précédents, ainsi que les plans d'actions à court et long terme permettant de décliner la vision du territoire à horizon 2050 en des priorisations d'aménagement et d'accompagnement des filières « économie bleue ».

A titre indicatif, le document pourra être structuré comme suit :

- définition des objectifs, des problématiques et enjeux majeurs auxquels il entend répondre et articulation avec le cadre réglementaire existant
- Diagnostic territorial (données socio-économiques, caractéristiques physiques, édapho-climatiques, environnementales, changements climatiques et risques naturels anthropiques, organisation spatiale et occupation du sol, équipements, infrastructures et accès/voies de commercialisation, etc.)
- Mise en évidence des principaux enjeux et opportunités, intégrant les filières « économie bleue » prioritaires dans une logique d'adaptation au changement climatique
- Le projet de territoire et la vision portée par les acteurs locaux
- Les principes d'aménagement en découlant, selon le scénario retenu et plans d'actions aux horizons temporels 2035 et 2050
- Une carte A0 de la vocation et occupation des sols, ainsi que des infrastructures clés à horizon 2050.

Tous les livrables seront fournis en format numérique (pdf) accessibles en ligne sur les sites des 3 ministères et sur la plateforme SILOAT.

Tous les livrables seront également fournis imprimés en 10 exemplaires couleurs.

Etape 4

Livrable L5b : La charte de responsabilité du SIADEB, co-construite par les différents acteurs et soumise à l'appréciation de la CPSM.

Format de l'ensemble des livrables du SIADEB :

- ✓ Toutes les cartes doivent être livrées par couche thématique au format ARCGIS, QGIS (Shapefile), accompagnées de leur base de données alphanumérique, en deux (2) exemplaires, et en version papier en dix exemplaires.
- ✓ Tous les rapports version définitive seront fournis en dix exemplaires papiers et sur support numérique en format PDF verrouillé non modifiable ;
- ✓ Les données SIG vecteurs sont à livrer sous format shapefiles (ARCGIS, QGIS) sur support CD ou DVD en relation avec une base de données alphanumérique ;

- ✓ Les données SIG rasters sont à livrer sous format GridArcview ou sur format TIF sur support CD ou DVD ;
- ✓ Les bases de données doivent être de format Excel et/ ou Access, doté de clés numériques pour permettre une relation avec les vecteurs sur support CD ou DVD ;
- ✓ Les tirages se feront sur papier de format A3 à A0 selon l'importance de la superficie du territoire communal concerné ;
- ✓ Le plan de délimitation du schéma doit contenir la totalité du périmètre sur une seule planche dont le format n'excèdera pas le format A0. Chaque planche doit comprendre : i) Une cartouche de couverture qui porte : le titre, le plan d'assemblage dans le cas de plusieurs planches, les dates d'exécution du plan, l'échelle numérique, une légende bien lisible : ii) L'échelle graphique : 1/50000 et le nord géographique iii) La coordonnée Laborde (qui est norme de projection utilisée pour les cartes).

3.3. COMPOSANTE 3 : Etude de faisabilité d'un projet d'investissements en faveur de l'économie bleue adaptés aux évolutions climatiques du Nord-Menabe

3.3.1. Contexte et enjeux

Le programme AdaptAction, à travers les deux composantes présentées précédemment, souhaite soutenir la mise en œuvre d'une démarche de planification territoriale intégrée dans le Menabe en lien avec les collectivités locales et les services techniques déconcentrés. Il s'agit également de favoriser la résilience des populations côtières, en particulier les communautés rurales de pêcheurs, face au changement climatique et son impact sur leurs activités économiques.

Ainsi l'ambition de cette Composante 3 est de réaliser une étude de faisabilité pour un projet d'investissement soutenu par l'AFD et d'éventuels autres partenaires. L'appui dans son ensemble doit en effet permettre à la fois

- i) une intégration des enjeux liés au climat dans les politiques publiques locales,**
- ii) de renforcer la gouvernance climatique en soutenant les processus participatifs et les projets issus des communautés locales et**
- iii) de contribuer à structurer des projets « économie bleue » bancables et résilients,** facilitant ainsi l'accès aux financements climatiques (y.c finance carbone, sur la base du potentiel établi dans la phase 2 de la présente prestation).

Dans le Menabe, cette approche contribue à mieux anticiper les effets du changement climatique et à orienter les décisions de développement économique vers des activités robustes, pérennes et préservatrices des ressources naturelles et des écosystèmes marins et littoraux à forte valeur ajoutée.

L'intervention proposée part du constat que l'amélioration durable des conditions de vie des communautés dépend d'une économie locale capable de générer des revenus tout en

préservant les ressources naturelles qui en constituent la base. Le projet ambitionne de développer ainsi des activités d'économie bleue, en renforçant les chaînes de valeur halieutiques et en sécurisant l'accès des pêcheurs à des marchés plus rémunérateurs. Pour garantir la pérennité de ces gains économiques, il soutient des mécanismes de gouvernance partagée, portés par les communautés, afin de préserver les habitats favorables à la ressource halieutique, réguler les pratiques de pêche, réduire la pression sur les stocks et prévenir les conflits d'usage (valorisation de la Composante 1). En complémentarité, le projet met en place et accompagne des outils de mise en œuvre des stratégies de planification territoriale (valorisation de la Composante 2) permettant d'intégrer les dynamiques de croissance locale, les enjeux de conservation, les conflits d'usage et les risques environnementaux.

Cette articulation entre développement économique, gestion collective et restauration écologique crée un cercle vertueux où des ressources mieux gérées soutiennent une économie plus résiliente, au bénéfice de l'ensemble du territoire.

De plus, les effets du changement climatique se font particulièrement ressentir dans les régions côtières où ils peuvent être parfois dévastateurs. Il s'agira ainsi d'accompagner le développement de l'économie bleue dans cette Région pour qu'elle soit plus résiliente face aux changements climatiques. La bonne prise en compte des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques est un élément clé pour développer d'une manière durable les activités économiques de cette Région.

En outre, la question de l'aménagement des pêcheries (plan national officialisé, mais pas encore institutionnalisé) et la surveillance des pêches (existence d'un centre qui ne compte qu'une seule personne) rend nécessaire la réflexion de proposition d'aménagements co-gérés (opérateurs privés, groupements de pêcheurs et autorités communales) pour assurer le respect de normes commerciales et s'inscrire dans une logique de certification durables (notamment à travers la promotion d'outils de suivi innovants, une démarche de traçabilité des produits, une répartition transparente des recettes générées, et la préservation des écosystèmes de nidification des espèces, au premier rang desquels les mangroves).

Un rapide état des lieux sur les initiatives passées (portées au niveau national) et les acteurs mobilisés a mis en exergue les constats suivants :

- **Ecofish et Swiofish 2** anciens programmes de l'Union européenne et de la banque mondiale, ont notamment travaillé sur la promotion d'outils de collecte d'informations sur les captures et les efforts de pêche, ainsi que sur l'élaboration d'un système d'information (base de données statistique). Le mécanisme de suivi des données et d'accessibilité comme outil d'aide à l'investissement a par ailleurs été relevé comme facteur crucial à l'occasion du Forum des investissements en faveur de l'économie bleue, tenu en décembre 2025 à Antananarivo. De façon générale, les appuis apportés par l'Union européenne contribuent de façon substantielle à la promotion d'un dialogue avec les politiques publiques et peuvent être judicieusement complétés par un appui à l'opérationnalisation des outils de suivi et de gestion de la connaissance.
- **Le centre de surveillance des pêches (CSP)** est l'organe national chargé du suivi-contrôle de la lutte contre la pêche (INN) illégale. Il fait néanmoins face à plusieurs défis structurels, notamment une capacité opérationnelle limitée face à une ZEE très vaste (1,2 millions km²), des contraintes logistiques et techniques (taux de conformité variable des navires, capacité d'exploitation des données satellitaires ou aériennes), mais

également une certaine défiance des acteurs locaux quant à l'applicabilité des règles sur les licences d'exploitation.

- **L'Autorité sanitaire halieutique (ASH)** : le mandat de l'ASH est d'élaborer, de mettre en œuvre et de contrôler les réglementations et dispositifs sanitaires des filières pêche et aquaculture, notamment pour l'exportation à destination du marché européen.
- **L'institut halieutique et des sciences marines (IHSM) de Toliary** : dispense de formations initiales (licence/master en sciences marines et halieutiques, ingénierie halieutique, école doctorale en sciences marines et halieutiques) et de cycle court. Dans le cadre du projet Rindra (Union européenne), un travail d'appui à la relance de la formation des ingénieurs halieutes a été mis en place, avec comme objectif à terme de doter la région Océan indien d'un pool de référence en matière de formation.
- **L'institut géographique et hydrographique national (FTM)** a double compétence sur la cartographie terrestre et marine. Avec un littoral de plus de 5000 km, la cartographie marine relève de nombreux défis, notamment par rapport aux normes requises par l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Dans une logique de conservation, valorisation et propriété de la donnée, des conventions d'utilisation peuvent être passées avec des entités publiques pour l'exploitation des données cartographiques. Via des projets gouvernementaux, des actes d'engagement sont passés avec les prestataires de services (exemple du projet CASEF de la Banque mondiale), pour assurer que l'ensemble des couches SIG produites reviennent bien *in fine* à Madagascar et que les systèmes d'exploitation peuvent être interopérables.
- La préservation des ressources naturelles (habitats et espèces) nécessite dans un premier temps de caractériser l'impact des changements climatiques attendu sur les ressources et les écosystèmes. De même, la question du suivi de la donnée, notamment le suivi des stocks halieutiques, doit permettre de piloter les orientations stratégiques préconisées par les ministères et la région (à la fois en terme de création de valeur et de suivi de son affectation – redevances fiscales – mais également dans une logique de suivi des écosystèmes mis en protection : aires protégées, zones de pêche réglementée, etc.).

3.3.2. Objectifs de la composante

De ces éléments, la finalité du projet pourrait être énoncée comme suit :

Soutenir d'une manière durable la pêche traditionnelle et développer l'économie bleue dans la Région de Menabe en (i) renforçant la capacité des communautés locales à gérer durablement leurs ressources marines et côtières, (ii) en anticipant et adaptant les activités face au changement climatique pour garantir des revenus stables et une activité économique résiliente et (iii) en renforçant la gouvernance territoriale.

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- ✓ L'impact du changement climatique sur la ressource et l'écosystème de production (habitats et populations) est caractérisé à horizon 2050, et une trajectoire d'adaptation est validée en lien avec le SIADEB ;

- ✓ La ressource est connue, documentée et un système participatif de suivi est mis en place, permettant d'inscrire la gestion de la ressource dans une logique de durabilité long terme (horizon 2050) dans un contexte de changement climatique ;
- ✓ La Région dispose d'outils de planification à jour pour rendre cohérentes les interventions multisectorielles prévues dans le schéma régional d'aménagement du territoire et anticiper les conflits d'usages ;
- ✓ Des filières pertinentes pour le développement soutenable de l'économie bleue dans le Menabe sont identifiées et leur viabilité financière est caractérisée ;
- ✓ Le revenu des acteurs de la région, et principalement des pêcheurs traditionnels, est amélioré grâce à l'exploitation durable des ressources, à la mise en place d'infrastructures et de dispositifs de renforcement de capacité, de traçabilité, et d'activités complémentaires génératrices de revenus ;
- ✓ La valeur écologique des habitats est préservée (cobénéfice biodiversité de préservation des espèces et des habitats) et les activités économiques issues de la préservation des écosystèmes sont renforcées
- ✓ La gouvernance du secteur est renforcée localement, transparente et mobilisatrice de l'ensemble des acteurs concernés.

3.3.3. Structuration et modalités de mise en œuvre

A travers cette finalité et les objectifs spécifiques qui en découlent, le projet pourrait donc se structurer autour des enjeux suivants :

- Préservation des ressources halieutiques et restauration des écosystèmes marins et côtiers comme outils de production
- Renforcement des moyens de subsistance et création de valeur économique locale
- Aménagements et investissements structurants permettant de renforcer les écosystèmes ruraux et leur capacité de création de richesse durable et inclusive
- Renforcement de la Gouvernance, coordination multiacteurs et capacité institutionnelle
- Lutte contre la surexploitation des ressources (optimisation de l'effort de pêche artisanale, connaissance des stocks, plan d'aménagement des pêcheries, outils innovants pour le CSP)
- Lutte contre la destruction de l'écosystème de production et l'artificialisation des milieux (coordination entre la loi GELOSE et la loi Mangrove, mobilisations communautaires et opérateurs – en lien avec le décret RSE – pour le suivi des reboisements des mangroves).

Le profil financier envisagé à ce stade serait un mix prêt-don, d'un montant total de 20 MEUR. Il conviendra plus précisément d'envisager la répartition des ressources (soit de façon fongible, soit en les orientant vers des activités spécifiques).

Composantes	Montant envisagé	Ressource mobilisée
<i>Préservation des ressources naturelles</i>	2,5 MEUR	<i>Prêt Souverain PS (2 MEUR) Subvention (0,5 MEUR)</i>
<i>Développement économie bleue /accompagnement des pêcheurs et pratiques durables</i>	13 MEUR	<i>Prêt Souverain (11 MEUR) Subvention (2 MEUR)</i>
<i>Planification territoriale et outils de gestion</i>	2 MEUR	<i>Prêt Souverain (1 MEUR) Subvention (1 MEUR)</i>
<i>Gestion du projet</i>	2,5 MEUR	<i>Prêt Souverain (1 MEUR) Subvention (1,5 MEUR)</i>

Le projet s'articulerait autour de 4 composantes (non définitif, l'étude de faisabilité permettant justement d'affiner la structuration du projet) :

- **Composante 1 : Préservation des ressources naturelles (habitats et espèces) dans un contexte de changement climatique** : caractérisation de la vulnérabilité au changement climatique du territoire concerné et de son impact sur la ressource et l'écosystème de production (étude de vulnérabilité), état et mécanismes de suivi des stocks halieutiques, restauration d'habitats (mangroves, herbiers), surveillance participative avec les pêcheurs, mise en place et accompagnement d'aires de gestion ou zones de pêche réglementée.
- **Composante 2 : Développement économique / Emergence ou soutien de filières d'économie bleue soutenables / Accompagnement des communautés d'acteurs (pêcheurs, agriculteurs, éleveurs) et de leur famille à des pratiques durables et prise en compte des aléas du changement climatique** : promotion d'itinéraires techniques durables, sécurisation de l'outil de production face aux risques climatiques (cyclones, montée du niveau de la mer), gestion d'entreprise artisanale, intégration des activités familiales connexes dans la chaîne de valeur, acquisition de matériels adaptés, création d'infrastructures adaptées, réduction des pertes post-capture, soutien à la transformation locale, renforcement des dispositifs de reconnaissance qualité (ex des labels) et amélioration des circuits courts.
- **Composante 3 : Planification territoriale et outils de gestion** : développement d'un SIG territorial, bases de données dynamiques, cartographie des zones de pêche, habitats critiques, conflits d'usage, élaboration de plans de gestion participatifs, appuis aux autorités locales pour renforcer la gouvernance côtière.
- **Composante 4 : Gestion de projet**

Le projet d'investissement serait porté par le MPEB en tant que maîtrise d'ouvrage, avec la mobilisation des ministères membres de la Commission PSM. La mobilisation d'un éventuel co-financeur de l'opération induirait une délégation de mise en œuvre des activités (sur ressources subvention), ce qui induit la définition d'une offre de services conjointe à porter

avec le MPEB. Les modalités de gestion fiduciaire seront précisées au démarrage de la Composante 3.

Dans ce contexte, il est prévu que la Composante 3, mobilisée sous la forme d'une tranche optionnelle et à partir des résultats des Composantes 1 et 2, puisse permettre de confirmer l'instruction du projet d'investissement, en vue d'un passage au Conseil d'Administration de l'AFD.

La Composante 3 est soumise à un calendrier d'exécution qu'il conviendra de circonscrire et de maîtriser, l'autorisation d'octroi (finalisation du dossier d'instruction) devant être confirmée au plus tard à l'issue du T3 2027.

Il s'agira notamment de (non exhaustif) :

- ◆ **Renforcer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries (PAP) et identifier :**
 - ✓ les investissements existants à renforcer (sur la base des évaluations en cours de réalisation par le MPEB),
 - ✓ les besoins d'accompagnement/investissement à soutenir (structuration des organisations de producteurs/pêcheurs, accès aux services financiers et non-financiers en milieu rural, promotion d'innovations en milieu paysan, etc.), qui peuvent être déployés notamment par des structures co-financières,
 - ✓ les actions d'appui nécessaires aux acteurs de la conservation, en premier lieu des LMMA, sur des dispositifs innovants actuellement en cours d'étude par la FAPBM et Tany Meva (dispositifs de financement adaptés, réflexions structurantes sur l'accréditation de la FAPBM comme opérateur de gestion des fonds issus des marchés carbone, travail en cours sur la mise en place d'un décret sur le crédit carbone bleu, etc.) ;
- ◆ **Accompagner les communautés de pêcheurs traditionnels vers un modèle économique plus soutenable et robuste.**
 - ✓ sécurisation des droits d'accès,
 - ✓ renforcement de la valeur ajoutée (appui technique), structuration économique (de la capture à la commercialisation) avec une approche au niveau « chaîne de valeur » (accès aux marchés et aux services),
 - ✓ Transition vers des pratiques durables : promouvoir progressivement des pratiques de pêche responsables et résilientes,
- ◆ **Accompagner la mise en œuvre des études filières « économie bleue »**
 - ✓ démontrer les potentiels économiques des filières identifiées dans le cadre du SIADEB et leurs conditions de déploiement (notamment les désenclavements des bassins de production, l'accès à l'eau et à l'énergie,...) ;
 - ✓ identifier les investissements à développer pour accompagner les filières tout au long de la chaîne de valeur ;
 - ✓ contribuer à renforcer les dispositifs nationaux qui appuient la démarche « chaîne de valeurs » (ex. qualité/traçabilité des produits) , en lien avec les appuis et les accompagnements structurants d'envergure nationale, proposés par les autres partenaires au développement,

- ◆ **Identifier les vulnérabilités sociales et les enjeux de genre**, et valoriser les connexions entre adaptation aux changements climatiques et préservation des écosystèmes côtiers.

3.3.4. Livrables attendus

- ✓ **Livable L6 : une étude de faisabilité détaillée et sa synthèse** (max 15 pages), mettant en avant la rentabilité économique du projet (intégrant **les études filières prioritaires** à l'issue de la Composante 2, la pertinence socio-économique et environnementale des infrastructures à développer et accompagner dans le temps, la mobilisation des acteurs partenaires de mise en œuvre, etc.), **le calendrier des activités et leur budget** (selon une clé de répartition entre les ressources sur prêt et les ressources sur subvention)
- ✓ **Livable L7** : un cadre logique d'intervention, établi à partir d'une théorie du changement, intégrant la situation de référence et les objectifs cibles
- ✓ **Livable L8** : la quantification des co-bénéfices climat et biodiversité et le calcul de l'empreinte carbone du projet et les ambitions en matière de stock de carbone bleu et vert envisagées, avec leur mécanisme de suivi
- ✓ **Livable L9** : Un cadre de gestion environnementale et sociale, et le plan d'engagement environnemental et social y afférent (y compris la budgétisation des activités et les responsabilités)
- ✓ **Livable L10** : Un plan d'action genre et réduction des vulnérabilités sociales, avec le budget y afférent

ARTICLE 4. CONDITIONS D'EXECUTION ET LIVRABLES ATTENDUS

4.1. Lieu de l'étude

Les missions relatives à l'étude seront conduites exclusivement à Madagascar, en particulier dans la capitale Antananarivo (mobilisation de la CPSM, des partenaires institutionnels et des partenaires techniques et financiers) et la Région du Menabe (Région, services techniques déconcentrés, partenaires techniques présents dans la région, et particulièrement dans la zone Nord du Menabe, autorités communales des 7 communes d'intervention des composantes 2 et 3, représentants des communautés de base, opérateurs économiques éventuels, etc.).

4.2. Durée de la prestation et mobilisation de l'expertise

La prestation est prévue pour une durée de 12 mois.

Elle comprendra, outre un-e chef-fe de mission, coordonnateur/rice général/e de la prestation (spécialisé/e dans les enjeux de planification maritime), un/e expert/e dédié/e aux enjeux de développement rural (avec une compétence avérée en matière d'approche filières) et un/e expert/e dédié/e aux enjeux de protection et restauration des écosystèmes naturels sensibles. L'ensemble de l'expertise devra également démontrer une compétence avérée dans l'intégration des enjeux d'adaptation aux changements climatiques dans leurs domaines respectifs.

Un pool d'expertise technique (pour 2 filières identifiées et pour la préparation d'APS/APD d'infrastructures prioritaires) sera mobilisé au déclenchement de la Composante 3.

Il est néanmoins attendu du prestataire au stade de l'élaboration de sa proposition : (i) la présentation de sa démarche méthodologique dans la conduite d'études filières ; (ii) la proposition de profils techniques spécialisés dans l'élaboration et le dimensionnement d'infrastructures de désenclavement et d'amélioration d'accès aux facteurs de production (peut concerner des systèmes autonomes d'accès à l'énergie, d'optimisation de la ressource en eau, ou tout autre investissement contribuant aux priorités énoncées dans le SIADEB).

Le prestataire proposera l'expertise qu'il jugera la plus adaptée. Néanmoins, de façon indicative, la répartition suivante peut s'appliquer :

- ✓ **Composante 1** : nécessitera la mobilisation d'une expertise en planification spatiale maritime principalement, accompagnée d'expertise en cartographie, en sociologie, en analyse des enjeux environnementaux et préservation de la biodiversité, et en développement rural.

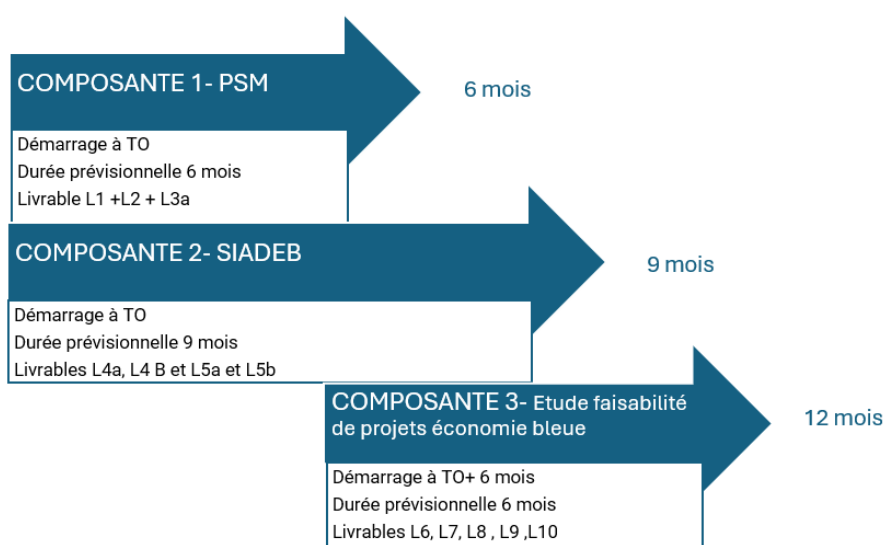
La durée de la réalisation des activités de la Composante 1 est estimée à environ 6 mois.

- ✓ **Composante 2** (conduite de façon concomitante à la composante 1) : nécessitera la mobilisation conjointe d'une expertise en développement rural et en planification maritime, avec un appui substantiel des autres expertises proposées dans l'article 5.1.

La durée de réalisation des activités de la Composante 2 est estimée à environ 9 mois.

- ✓ **Composante 3** : mobilisera de l'expertise en sciences économiques pour la réalisation des études filières sélectionnées et analyse de la rentabilité économique du projet ; de l'expertise en élaboration du cadre logique et de l'architecture du projet (y compris sa situation de référence et la détermination des objectifs cibles), la définition des activités, du chronogramme et du budget, ainsi que de l'expertise pour l'élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale (PGES) et de son plan d'engagement et du plan d'action genre (PAG) et son budget afférent.

La durée de réalisation des activités de la Composante 3 est estimée à 6 mois



Articulation des composantes dans le temps

4.3. Pilotage et relations avec le prestataire

Un comité de suivi de la prestation sera mis en place et se réunira a minima une fois par semestre.

Ce comité aura la responsabilité de :

- Mettre à disposition de la mission les moyens humains, logistiques et administratifs nécessaires à la bonne conduite de la prestation ;
- Commenter et valider les produits et livrables de la mission.

Ce comité de suivi de l'appui comprendra :

- un représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers,
- un représentant du Ministère de la pêche et de l'économie bleue
- un représentant du Ministère de l'environnement et du développement durable,
- un représentant de l'AFD de l'agence locale à Madagascar,
- la coordinatrice régionale du programme AdaptAction,
- le représentant du prestataire (coordinateur général des composantes de l'appui),

Une réunion de cadrage pour le lancement de l'appui sera organisée (Cf. phase de cadrage ci-dessous) et réunira le comité de suivi, les responsables de l'AFD, les experts mobilisés dans les composantes, les contreparties nationales impliquées dans l'appui et toute autre institution que les autorités malagasy et l'AFD jugeraient bon d'inviter.

Lors de cette réunion de lancement, un programme de travail actualisé et un calendrier global d'exécution (reprécisant les dates de remise des livrables et leur nature exacte) seront présentés par le prestataire et seront discutés en vue de leur validation.

Des réunions techniques de suivi et de validation devront être organisées par le prestataire à chaque remise de livrable, et rassembleront tout ou partie des institutions présentes à la réunion de lancement, mais aussi d'autres institutions jugées pertinentes.

Le prestataire transmettra les minutes (synthétiques) de ces réunions dans un délai d'une semaine à l'ensemble des participants, pour commentaires puis validation.

Le prestataire veillera à procéder, tout au long de l'appui, à la **collecte des indicateurs de suivi et évaluation jugés pertinents**. Ces indicateurs revêtent une importance capitale pour évaluer la progression et la réalisation des objectifs du programme.

4.4. Cadrage de la prestation

L'appui démarrera par **une phase de cadrage**, pour une bonne appréhension du contexte, des enjeux et des besoins dans lesquels s'inscriront l'ensemble des activités. Les différentes composantes de l'appui seront donc évoquées lors de cette phase.

La première réunion de cadrage permettra d'introduire l'équipe d'experts mobilisés sur chacune des composantes auprès de l'AFD et des parties prenantes à l'appui, et de consolider le cadre de gouvernance, les modalités et méthodes de travail et **l'articulation des différentes composantes** tout au long du déroulement de l'appui. Cette phase permettra un réajustement des objectifs, du cadre logique d'intervention, des indicateurs et du calendrier, s'il en est jugé nécessaire.

Afin de veiller à la bonne cohérence globale de l'ensemble de l'appui, il est attendu du prestataire lors de cette phase de cadrage :

- **qu'il organise une réunion de cadrage technique en distanciel avec l'AFD** afin de caler les calendriers de mise en œuvre et méthodologies d'intervention de chaque composante de l'appui.
- **qu'il organise une réunion de démarrage** en présentiel avec l'ensemble des parties prenantes de l'appui en partenariat avec la coordinatrice régionale AdaptAction et en bonne communication avec l'agence locale de l'AFD. Des réunions bilatérales de clarification pourront être organisées si le prestataire le juge nécessaire.
- **qu'il développe** ou précise le cadre de suivi et évaluation de l'appui global et des résultats recherchés. Ces informations de suivi / évaluation seront par la suite intégrées par le Prestataire au sein du rapport de capitalisation. En particulier, les activités de renforcement des capacités incluront toujours des outils de suivi de leurs résultats (questionnaires aux participants en début et fin de formation, suivi du nombre de participants et de leur satisfaction ...). Lorsque cela sera pertinent, les indicateurs seront désagrégés par genre.
- **qu'il rédige un rapport de cadrage (livrable 0)** reprenant l'ensemble des points évoqués lors de la réunion de démarrage et d'éventuelles réunions bilatérales de clarification. Cette note fera donc état :
 - Des modalités de gouvernance et prises de décision relatives à la validation des livrables et au rôle attendu des différentes parties prenantes dans la bonne exécution de l'appui.
 - Une liste des parties prenantes mobilisées
 - D'une synthèse bibliographique des documents consultés et notamment des éléments de contexte additionnels révélés
 - De la méthodologie mise en œuvre pour chacune des composantes, spécifiant notamment les éventuels ajustements apportés à l'offre technique initiale.
 - Une feuille de route intégrant les calendriers (chronogramme) de mise en œuvre des différentes composantes de l'appui et le calendrier des missions des différents experts mobilisés pour chacune. Un calendrier prévisionnel ajusté pour chacune des composantes est attendu, incluant le calendrier prévisionnel de remise des différents livrables.
 - Un cadre de suivi et d'évaluation des résultats de l'appui, incluant une méthodologie d'évaluation, des indicateurs, des cibles, et des sources de vérification.

Livrable attendu :

- ✓ **Livrable L0** : rapport de cadrage

Le rapport de cadrage est attendu à N+15 jours après la notification du marché.

4.5. Capitalisation opérationnelle

En vue de capitaliser l'expérience de mise en œuvre de l'appui dans ses trois composantes, et pour la mise en œuvre d'activités futures, il est attendu que le Prestataire intègre dans ses livrables :

- **Livrable L11 : Un rapport de capitalisation comprenant :**

- **Un résumé exécutif (5 pages maximum) à destination des décideurs**, synthétisant le déroulé de l'ensemble de l'appui (avec une partie dédiée à chaque composante), ses conclusions et ses principales recommandations. Ce résumé devra permettre une compréhension claire et rapide des enjeux, de la prestation réalisée et des recommandations, ainsi qu'une présentation Powerpoint.

- **Une note synthétique (10 pages maximum) destiné à l'AFD uniquement décrivant :**

- ✓ Les difficultés et contraintes rencontrées dans la conduite des activités ;
- ✓ Les solutions trouvées, bonnes pratiques développées et leçons apprises ;
- ✓ Une évaluation de l'appui, sur la base des indicateurs et cibles définis dans le rapport de démarrage, et du travail de suivi / évaluation mené tout au long de la mise en œuvre. Cette section analysera les résultats atteints, et la différence éventuelle avec les cibles initialement visées.
- ✓ Des conclusions et recommandations pour la mise en œuvre de futurs appuis similaires.

- **Une bibliothèque de photographies.** Une trentaine de photographies destinées à illustrer les activités de l'appui dans son ensemble et témoignant des différentes composantes. La cession des droits à l'image par le photographe à l'AFD est obligatoire conformément au modèle de contrat qui lui sera fourni. Le prestataire veillera par ailleurs à obtenir les autorisations du droit à l'image de toutes les personnes reconnaissables photographiées. Les photos doivent être en 300 DPI et légendées.

Ces livrables finaux seront à remettre à la fin de l'appui à N + 12 mois.

Remarque : Le rapport de capitalisation porte sur les composantes effectivement réalisées dans le cadre du marché. Il est remis à N+9 mois lorsque la tranche optionnelle n'est pas affermie. En cas d'affermissement de la tranche optionnelle, le rapport est complété afin d'intégrer les enseignements et résultats de la composante 3 et est remis dans sa version finale à N+12 mois.

4.6. Livrables attendus

N = Date de notification du marché

N° de livrable	Dénomination	Date de livraison maximum
Tranche ferme - Composante 1		
Livrable n°L0	Un rapport de cadrage	N + 15 j
Livrable n°L1	Mise à jour complète de l'état actuel du territoire maritime de la Région Menabe.	N + 3 mois
Livrable n°L2	Rapport d'analyse prospectif et de vision stratégique pour le développement de l'économie maritime dans le Menabe	N + 4 mois
Livrable n°L3 a	Outils de planification et de gestion spatiale maritime	N + 6 mois
Livrable L3 b	Un document synthétique de vulgarisation et de mise en pédagogie de l'ensemble de la PSM du MENABE (synthèse des livrables précédents)	N+7 mois
Tranche ferme - Composante 2		
Livrables n°L4a et L4b	Rapports d'analyses diagnostic et prospective des bassins versants côtiers des communes rurales Nord du Menabe	N + 4 mois
Livrables n°L5a et L5b	SIADÉB (avec premières orientations à 6 mois) et sa Charte de responsabilité	N + 9 mois (finalisé)
Tranche optionnelle - Composante 3		
Livrable n°L6	Etude de faisabilité détaillée du projet d'investissement	N + 11 mois
Livrable n°L7	Cadre logique du projet d'investissement	N + 11 mois
Livrable n°L8	Outil de quantification des co-bénéfices climat et biodiversité	N + 12 mois
Livrable n°L9	Cadre de gestion environnementale et sociale et Plan d'engagement y afférent	N + 12 mois
Livrable n°L10	Plan d'action genre et réduction des vulnérabilités	N + 12 mois
Tranche ferme - Transversal		
Livrable n°L11	Rapport de capitalisation	N + 9 mois ou N = 12 mois (si affermissement tranche optionnelle)

4.7. Validation des livrables

L'ensemble des rapports et livrables seront envoyés dans un premier temps par voie électronique (e-mail) en format natif (Word, Excel...) à l'Agence française de développement (Coordinatrice régionale AdaptAction et le référent Océan Indien au siège de l'AFD).

Les conditions d'admission et d'achèvement de la mission sont décrites à l'article 12 du Contrat unique.

ARTICLE 5. PROFILS DES EXPERTS REQUIS

5.1. Expertises attendues pour la mise en œuvre des composantes

L'équipe d'experts chargée de la mise en œuvre de l'appui devra être pluridisciplinaire et regrouper les expertises spécifiques détaillées ci-dessous (a minima). Il est en particulier demandé au prestataire de veiller à mobiliser des expertises techniques ayant une expérience en planification territoriale et de gouvernance locale, en particulier dans l'élaboration des Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT), des Plans d'Urbanisme directeur (PUDI) et des schémas d'aménagement communaux (SAC) à Madagascar.

Chacune de ces expertises peut être remplie par plusieurs experts, et un expert peut recouvrir plusieurs expertises. La proposition d'experts nationaux est fortement encouragée, lorsque l'expertise est disponible dans le pays.

Le Prestataire est invité à proposer sa propre organisation de l'équipe **en expliquant bien en quoi les profils répondent aux besoins de chacune des composantes**, et peuvent ajouter d'éventuelles expertises additionnelles qu'ils jugeraient pertinentes.

Expertise souhaitée :

- Expertise en aménagement du territoire, urbanisme et planification spatiale littorale et maritime (niveau Master 2) avec au moins 10 ans d'expérience.
- Expertise relative aux enjeux d'adaptation au changement climatique, à la conduite d'études de vulnérabilités et de faisabilité, de conduite de projets de restauration de la biodiversité et préservation des fonctionnalités des écosystèmes et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, en particulier en zone littorale ; avec au moins 5 ans d'expérience.
- Expertise en sciences économiques appliquées et en conduite d'études relatives au développement de filières économiques dans les pays en développement, en particulier dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et d'activités économiques maritimes (liées à l'exploitation de la mer et des espaces côtiers). Au moins 10 ans d'expériences sont attendues dans ce domaine.
- Expertise en environnement, sciences de l'écologie, botanique, et biodiversité, gestion des espaces naturels remarquables et des habitats (niveau Master 2) avec au moins 7 ans d'expérience
- Expertise en agriculture, accompagnement à la gestion d'exploitation agricoles familiales, agroécologie, exploitation de mangrove et foresterie, petit élevage et plus généralement de mise en œuvre d'activités productives à vocation économique ; avec au moins 5 ans d'expérience.

- Des expertises ponctuelles (par exemple, mais de façon non limitative : aquaculture, algoculture, élevages non-conventionnels, etc.) sont attendues et seront mobilisées sur la base du déclenchement de la Composante 3 (de façon à permettre la réalisation d'études-filières dédiées).
- Expertise en Système d'information géographique (SIG) et cartographie avec au moins 5 ans d'expériences, et ayant réalisé des chantiers similaires à Madagascar.
- Expertise sur les enjeux de genre et d'inclusion sociale
- Expertise en sociologie, anthropologie et maîtrise des techniques d'enquête et de mise en œuvre de démarche participative et d'intelligence collective ; avec au moins 5 ans d'expérience.
- La maîtrise de la langue malgache est nécessaire par une partie de l'équipe mobilisée, pour la prise en charge de l'animation des ateliers de concertation et enquête auprès des acteurs économiques locaux.

Expérience souhaitée :

- Expérience avérée dans le dimensionnement et la conduite de projets à l'échelle internationale et en particulier à Madagascar ;
- Expérience dans la gestion de projets similaires d'élaboration de documents de planification maritime et terrestre à Madagascar ; et ayant réalisé au moins deux (02) chantiers similaires (SRAT et/ou SAC et/ou SAIC)
- Expérience dans la gestion de projets similaires, liés à des enjeux de développement de l'économie bleue, d'activités économiquement productives et d'enjeux d'inclusion sociale ;
- Une expérience en conduite d'études de vulnérabilité au changement climatique, en particulier en milieu insulaire ou en territoire littoraux ;
- Expérience dans la mise en œuvre de processus de concertation publique et d'intelligence collective.

5.2. Expertise attendue du chef de mission et coordinateur général des trois composantes

Le chef de mission assurera la coordination générale de l'ensemble de la prestation. Il garantira ainsi la bonne conduite des différentes missions d'experts, les relations avec les différentes parties prenantes, la cohérence et la synergie entre les différentes activités, expertises et livrables.

- **Qualifications et compétences**

- Niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de 5 ans ou plus, sanctionné par un diplôme en aménagement du territoire, urbanisme, en sciences de l'environnement, sciences de la vie et de la terre, ou autre domaine de niveau pertinent pour le projet ;
- Une parfaite maîtrise de la langue française (parlée et écrite) est nécessaire ;
- Excellentes capacités de communication, de rédaction et d'échanges avec les acteurs institutionnels .

- **Expérience professionnelle**

- Expérience d'au moins 10 ans dans la coordination de programmes et de projets multi-acteurs dans le champ de la coopération internationale ;
- Expérience d'au moins 7 ans dans l'encadrement et la gestion d'équipes pluridisciplinaires ;
- Expérience nécessaire d'au moins 7 ans dans la conduite de projets institutionnels intégrant les enjeux de planification spatiale maritime, de rédaction de document de planification, et d'aménagement du territoire ;
- Une connaissance approfondie des enjeux relatifs au développement de l'économie maritime, de la pêche côtière et artisanale, de la gestion des espaces côtiers et des écosystèmes marins et littoraux est indispensable ;
- Une participation dans la réalisation d'études en lien avec l'économie bleue et la planification spatiale maritime à Madagascar sera un atout important.

5.3. Autres expertises

D'autres expertises plus ponctuelles pourront être proposées pour compléter l'équipe projet.

La maîtrise de la langue malgache est nécessaire par une partie de l'équipe pour l'animation des ateliers de concertation et enquête auprès des acteurs économiques locaux.

5.4. Considérations additionnelles

Les experts proposés par les soumissionnaires ne peuvent pas être issus d'une administration bénéficiaire de l'appui. Sont cependant autorisés à candidater les agents de la fonction publique issus d'une institution publique / une organisation sous tutelle autre que celle bénéficiaire de l'appui, et lorsqu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre l'expert et le bénéficiaire. Un document de l'administration du fonctionnaire, donnant son accord pour sa mobilisation, sera nécessaire.

ARTICLE 6. LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE

La langue des documents contractuels et de mise en œuvre du présent marché sera la langue française. La maîtrise de la langue française par l'ensemble des équipes prestataires des différentes composantes est donc impérative.

De plus, la maîtrise de la langue malgache par une partie de l'équipe est nécessaire pour faciliter le dialogue avec certaines parties prenantes, et l'animation de réunions, d'ateliers ou d'événements.

ANNEXES

Les textes maritimes en vigueur à Madagascar à ce jour

La loi N° 2008 - 013 du 23 Juillet 2008 sur le domaine public stipule clairement dans ses articles le régime juridique de la mer et de la bande littorale comme faisant partie du Domaine public naturel de l'Etat. L'existence du domaine public littoral de l'Etat y est confirmée sous la forme d'une servitude publique de passage de 25 mètres de largeur le long du rivage de la mer, laquelle entraîne l'indisponibilité des terrains situés à l'intérieur de cette bande.

La loi N°99-028 du 3 Février 2000 portant refonte du Code Maritime, régissant notamment les administrations maritimes de la Mer et du Navire ; l'organisation des transports maritimes et du commerce maritime. L'article sur les délimitations de la mer a été abrogé du Code Maritime et est intégré dans la loi N°2018-025.

La Loi N°2018-025 relative aux zones maritimes de l'espace maritime sous la juridiction de la République de Madagascar, qui procède à l'uniformisation des textes sur les zones maritimes et assure : la mise en cohérence de la législation nationale par rapport à l'esprit et aux dispositions pertinentes de la CNUDM ; l'encadrement de l'espace maritime, en tant que douzième espace de croissance prévu par le Plan National de Développement (PND) ; et la sécurisation de l'espace maritime malagasy au service du développement économique durable procurant des retombées sociales ressenties par la population. La PSM est stipulée par cette loi comme outil de gestion stratégique pour soutenir la mise en place de l'Economie Bleue.

La Loi N°2015-051 portant Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT), qui constitue le premier cadre juridique de référence en matière d'aménagement du territoire et vise à répondre à une triple exigence : (1) assurer une répartition équilibrée de la population et des activités sur l'ensemble du territoire national ; (2) garantir la cohérence des activités publiques et privées qui contribuent au développement économique et social du territoire ; (3) générer sans être exhaustive ni exclusive les conditions d'un développement adapté aux spécificités régionales et locales.

La Loi N°2015-052 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat, qui considère l'élaboration des différents outils de planification territoriale accessible aux Communes urbanisées, et met en exergue dans son Article 67 la protection du littoral à travers l'interdiction de construction au moins de vingt-cinq mètres du rivage de la mer. Cette distance peut être augmentée dans les zones menacées d'érosion marine ou lorsque la protection du littoral l'exige.

Les textes sectoriels pertinents pour chaque activité maritime, notamment et sans être exhaustifs :

- **La Loi N°2015-053 portant Code de la Pêche et de l'Aquaculture**
- **La Loi N°2015-005 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées**
- **La Loi N°95-017 portant Code du Tourisme**